

# RAPPORT ANNUEL SUR LES COMPTES COMPILÉS

HARMONIE MUTUELLE  
EXERCICE 2025

Le présent rapport relatif à l'exercice 2025  
est approuvé par le Conseil d'Administration  
en séance du 2 avril 2026

Le Président  
Thomas Blanchette



**Harmonie  
mutuelle**

GRUPE **vyv**

**AVANÇONS** *collectif*

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
1.1	ÉDITO	5
1.2	HARMONIE MUTUELLE, ENTITÉ FONDATRICE DU GROUPE VYV	6
<b>2</b>	<b>RAPPORT DE GESTION</b>	<b>8</b>
2.1	PRÉSENTATION D'HARMONIE MUTUELLE ET DE SES ACTIVITÉS	9
2.2	PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE COMPILÉ	11
	ACTIVITÉ ASSURANCE	11
	ACTIVITÉ GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER	12
2.3	ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER	12
	ÉVOLUTION DU COÛT DU RISQUE SANTÉ ET PRÉVOYANCE	12
	ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE	13
2.4	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2025	14
	UN MODÈLE ÉCONOMIQUE ROBUSTE, AU SERVICE DE NOS ADHÉRENTS ET ENTREPRISES CLIENTES.	14
	UN DIVIDENDE ÉCO-SANTÉ POUR LA SECONDE ANNÉE CONSÉCUTIVE	14
	UN DÉVELOPPEMENT DURABLE PORTÉ PAR LA MULTIPROTECTION ET LA CONFIANCE DES CLIENTS	15
	UNE CONFIANCE DURABLE, MOTEUR DE NOTRE DÉVELOPPEMENT	15
	LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS	16
	UNE RELATION CLIENT ALLIANT AVANCÉES TECHNOLOGIQUES ET ACCOMPAGNEMENT HUMAIN	16
	UN IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RENFORCÉ	16
	UN COLLECTIF MOBILISÉ POUR PRÉPARER L'AVENIR	17
2.5	RÉSULTATS COMPILÉS	19
2.6	ÉLÉMENTS BILANTIELS	21
2.7	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS	24
<b>3</b>	<b>COMPTES COMPILÉS</b>	<b>25</b>
3.1	BILAN - ACTIF	26
3.2	BILAN - PASSIF	27
3.3	COMPTE DE RÉSULTAT	28
3.4	ENGAGEMENTS HORS BILAN	29
<b>4</b>	<b>ANNEXE AUX COMPTES COMPILÉS</b>	<b>30</b>
4.1	FAITS SIGNIFICATIFS	31
4.2	PÉRIMÈTRE DE COMPILATION	31

# » SOMMAIRE

<b>4.3   PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION</b>	<b>32</b>
RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE	32
DURÉE DES EXERCICES – DATE DE CLÔTURE	32
MÉTHODES D'ÉVALUATION	32
ÉCARTS D'ACQUISITION	32
LES PLACEMENTS IMMOBILIERS	33
LES PLACEMENTS MOBILIERS	33
LA PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DURABLE	34
LES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS	34
LES CRÉANCES ET DETTES	35
ÉVALUATION DES PRINCIPALES PROVISIONS TECHNIQUES	35
LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	36
IMPÔTS DIFFÉRÉS	37
<b>4.4   PRINCIPAUX RETRAITEMENTS LIES A LA COMPILATION</b>	<b>37</b>
RETRAITEMENTS D'HOMOGENÉITÉ DES COMPTES	37
RETRAITEMENTS DE COMPILATION	37
ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS RÉCIPROQUES INTERSECTORIELLES	38
<b>4.5   CHANGEMENTS DANS LES RÈGLES ET MÉTHODES OU DE PRÉSENTATION</b>	<b>38</b>
CHANGEMENT DE RÈGLES COMPTABLES	38
CHANGEMENT DE RÈGLES D'ÉVALUATION	38
CHANGEMENT DE RÈGLES DE PRÉSENTATION	38
<b>4.6   NOTES SUR LE BILAN</b>	<b>39</b>
ACTIFS INCORPORELS	39
PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE	39
PARTS DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	41
CRÉANCES	41
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF	43
FONDS PROPRES	43
PASSIFS SUBORDONNÉS	43
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	43
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	44
AUTRES DETTES	44
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	46
<b>4.7   NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>47</b>
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	47
VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE DES « AUTRES ACTIVITÉS »	47
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	47
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	48
<b>4.8   INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>48</b>
<b>5 RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>49</b>

Les montants et les commentaires sont exprimés en M€ dans le rapport de gestion et en k€ dans les comptes compilés et l'annexe aux comptes compilés.



# INTRODUCTION

## 1.1 | ÉDITO

« Explorer, c'est choisir de faire et d'avancer. »

Dans un monde traversé par de profondes mutations - démographiques, économiques, géopolitiques, technologiques... - les repères évoluent, les équilibres se déplacent et de nouveaux territoires s'ouvrent à ceux qui osent les investir.

**Depuis sa création, Harmonie Mutuelle a fait ce choix : celui d'explorer** pour mieux défricher, agir pour prendre des temps d'avance et transformer ces défis complexes en actions concrètes, au service des personnes, des entreprises et de la société.

**Explorer de nouveaux métiers**, d'abord, pour bâtir au fil du temps une protection globale et durable. En 2025, porté par l'unification managériale et politique avec Mutex, Harmonie Mutuelle a définitivement ancré la prévoyance comme second métier coeur, accéléré sur l'épargne-retraite et consolidé son rôle d'acteur d'une protection globale, au plus près des entreprises, des branches professionnelles, des adhérents et des territoires.

**Explorer de nouvelles solutions**, ensuite, afin d'agir pour la santé de chacun et la pérennité du système de protection sociale pour tous. La reconduction en 2025 du dividende Éco-santé permettra ainsi de redistribuer, d'ici deux ans, 59 millions d'euros à nos adhérents et entreprises clientes.

C'est tout le sens de notre engagement : leur restituer chaque année le fruit de leurs « reflexes » positifs en matière de santé encouragés par des cadres collectifs incitatifs - et d'une gestion rigoureuse de l'entreprise - et faire ainsi grandir un cercle vertueux, où chaque geste du quotidien se transforme en bénéfice de santé pour demain.

Un cercle nourri de plusieurs milliers d'actions de proximité menées chaque année par les bénévoles, pour installer ces « bon gestes » de santé dans le quotidien, à la maison comme au travail. 3 700 actions dédiées à la promotion de l'activité physique et sportive ont, par exemple, permis de mettre en mouvement près d'un million de Français, incarnation concrète d'une Éco-santé qui se crée et se vit d'abord sur le terrain.

**Explorer, aussi, avec la technologie**, pour simplifier les parcours de nos adhérents et entreprises clientes, sécuriser les données, accélérer les remboursements, préserver nos engagements et permettre à nos salariés d'accompagner dans les moments clé. Les investissements croissants d'Harmonie Mutuelle dans la « tech santé » (plus de 100 entreprises soutenues) et l'emploi dans les territoires (plus de 340 entreprises accompagnées) contribuent également à rendre les soins plus accessibles et l'impact sociétal et environnemental plus important.

**Explorer de nouvelles façons d'agir, enfin**, notamment portées par un collectif de 6.000 salariés et près de 1.600 bénévoles : ateliers de prévention, dépistages en agences, agoras mutualistes, évolutions d'offres ou déploiement renforcé de solutions d'accompagnement social ont ainsi traduit concrètement, en 2025, la volonté d'Harmonie Mutuelle d'apporter des réponses utiles, directement connectées aux réalités de la vie et du travail.

**2025 a ainsi été une année charnière**, marquant l'accélération de tous ces mouvements et préparant l'entrée dans une nouvelle ère, à l'aube du lancement de notre plan stratégique 2026 - 2030. Elle illustre notre capacité à transformer l'exploration en actions concrètes, pour renforcer la robustesse de notre modèle, amplifier notre développement commercial durable et appuyer notre impact concret sur la société.

**Ensemble, continuons d'explorer.**



**THOMAS BLANCHETTE**

Président  
d'Harmonie Mutuelle



**CATHERINE TOUVREY**

Directrice générale  
d'Harmonie Mutuelle

## 1.2 | HARMONIE MUTUELLE, ENTITÉ FONDATRICE DU GROUPE VYV

Harmonie Mutuelle est affiliée au Groupe VYV qui compte en 2025, 5 membres affiliés avec la MGEN, la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), la Mutuelle Mare Gaillard et SMACL Assurances.

Créé en septembre 2017, le Groupe VYV est à la fois le premier acteur de l'assurance santé en France et le premier opérateur national privé non-lucratif de services de soins et d'accompagnement. Sa vision se construit sur une conviction : la santé est un droit. C'est pourquoi le Groupe VYV a fait de l'accès de tous à la santé, son premier engagement.

Dans le cadre du projet VYV 2025, le Groupe se développe autour de ses 3 métiers : Assurance, Soins et accompagnement, Logement. La force du Groupe VYV réside dans sa démarche d'intégration et de solidarité croissante.

Une convention d'affiliation signée entre l'UMG Groupe VYV et Harmonie Mutuelle, définit les relations entre ses membres affiliés et pose un mécanisme de solidarité financière entre eux. Son action s'organise autour de plusieurs unions spécialisées qui structurent les relations entre le groupe et ses entités :

### L'UNION MUTUALISTE DE GROUPE (UMG)

Ses missions : assurer la coordination et le pilotage économique et stratégique d'ensemble au travers de son influence dominante, de son contrôle stratégique, de la gouvernance politique et opérationnelle, de l'organisation de la participation de tous au projet de transformation stratégique, de l'animation des communautés managériales et élues.

### VYV3

Sa mission : 1<sup>er</sup> réseau du secteur privé non lucratif en France, il conduit la stratégie de développement de l'offre de soins et d'accompagnement du Groupe VYV. Ce pilier occupe une place centrale dans le modèle que le groupe entend construire.

Ses composantes : VYV3 est née du rapprochement des activités de soins et d'accompagnement des groupes Harmonie et MGEN. Elle regroupe des unions territoriales de la Mutualité française, des mutuelles dédiées, des associations de l'économie sociale et solidaire et des structures à capitaux mutualistes.

### LE GROUPE ARCADE-VYV

Sa mission : développer le pilier Habitat et logement social du groupe autour de la promotion du Logement santé. Il est aujourd'hui le 4<sup>ème</sup> bailleur social par la taille de son parc HLM.

Ses composantes : avec un ancrage local renforcé grâce à ses 40 entités opérationnelles et partenaires, le Groupe Arcade-VYV est présent sur l'ensemble du territoire métropolitain.

### VYV PARTENARIAT

Ses missions : faciliter le développement des mutuelles adhérentes – autour de la formation, de la législation, de la mutualisation des moyens, notamment – tout en respectant leur autonomie et leur liberté d'administration.

Ses composantes : 47 mutuelles de différentes tailles représentant plus de 700 000 personnes protégées partageant les valeurs d'un grand groupe et souhaitant s'adosser à lui.

## VYV > CHIFFRES CLÉS





# RAPPORT DE GESTION

## 2.1 | PRÉSENTATION D'HARMONIE MUTUELLE ET DE SES ACTIVITÉS

### RAISON D'ÊTRE

Entreprise mutualiste à mission depuis 2021, Harmonie Mutuelle a pour raison d'être : « Agir sur les facteurs sociaux, environnementaux, et économiques qui améliorent la santé des personnes autant que celle de la société en mobilisant la force des collectifs ». Cette raison d'être constitue sa boussole pour les prochaines années, et notamment du plan stratégique 2026-2030 lancé prochainement.

En 2025, cette raison d'être se traduit notamment dans le mouvement de l'Éco-santé pour inciter les Français à agir **plus tôt, plus vite et autrement** :

- **Plus tôt** : éviter les maladies évitables en déployant des actions de prévention adaptées, en favorisant l'émergence de cadres collectifs favorisant les pratiques favorables à la santé (activité physique, alimentation, stress, santé au travail...), dans le quotidien comme en entreprise
- **Plus vite** : en facilitant l'accès à des prises en charge rapides, via des réseaux de professionnels de santé comme Kalixia ou le service "Deuxième avis médical", et en privilégiant le diagnostic précoce.
- **Autrement** : en choisissant les solutions et façon d'agir permettant de prendre soin de nos ressources humaines, économiques et écologiques

Avec ce mouvement, Harmonie Mutuelle entend ainsi contribuer à faire évoluer les habitudes et comportements de santé et à construire une santé accessible, responsable et durable. La mise à disposition du media Harmonie Santé (magazine et site web), désormais consacré également aux sujets de santé au travail, l'organisation d'agoras sur des sujets de santé dans les territoires et les actions menées sur le terrain par sa communauté de bénévoles, contribuent à sensibiliser chacun en proximité.

### ACTIVITÉS

Leader de la santé en France, Harmonie Mutuelle a pour activité principale l'assurance complémentaire santé. En parallèle, elle consolide son activité prévoyance, portée par Mutex, filiale d'Harmonie Mutuelle, dont elle est distributeur, à travers la distribution de contrats d'assurance et de service spécifiques (activité portée par Mutex SA).

Elle développe également des activités d'épargne-retraite, accompagne ses adhérents et entreprises clientes avec des offres adaptées de prévention (activité portée par la SASU IPS) et complète son offre globale avec des garanties dites « emprunteur » et des offres d'assurance IARD (activité portée par VYV Conseil).

### LE DIVIDENDE ÉCO-SANTÉ, UN MÉCANISME DE REDISTRIBUTION UNIQUE

Le mouvement de l'Éco-santé s'incarne également par la mise en place du dispositif de redistribution d'Harmonie Mutuelle sous la forme d'un « dividende Éco-santé ». Ce mécanisme permet à Harmonie Mutuelle – qui n'a pas d'actionnaires à rémunérer – de transférer, à ses adhérents et entreprises clientes, la propriété de résultats générés par l'entreprise ou perçus à titre exceptionnel. Ces résultats sont issus des comportements positifs de ses adhérents en matière de santé, d'une moindre consommation des soins, d'une gestion rigoureuse de l'entreprise ou de montants perçus à titre exceptionnel.

Alimenté par ces résultats, le dividende Éco-santé permet de redistribuer les montants dégagés, sous deux ans, sous la forme d'un versement direct, d'une diminution des cotisations ou d'un accès gratuit à des services en santé.

Par ce mécanisme unique, Harmonie Mutuelle a activé, pour la première fois en 2024, son dividende Éco-santé pour un montant de 84 millions d’euros dont 52 millions ont d’ores et déjà été redistribués en 2025 ; 32 millions d’euros seront, quant à eux, redistribués dans l’année qui vient.

En 2025, l’entreprise a aussi fait le choix de redistribuer, grâce à son dividende Éco-santé, l’indemnisation de 8,5 millions d’euros perçue dans le cadre du procès Médiateur : 800 000 de ses adhérents, âgés de 35 à 55 ans, bénéficient d’un accès gratuit à un parcours de prévention innovant « Mon Bilan Cardio » pour prévenir les maladies cardiovasculaires, deuxième cause de mortalité en France.

En 2025, ce sont 59 millions d’euros qui viendront alimenter le dividende Éco-santé.

## FILIALES

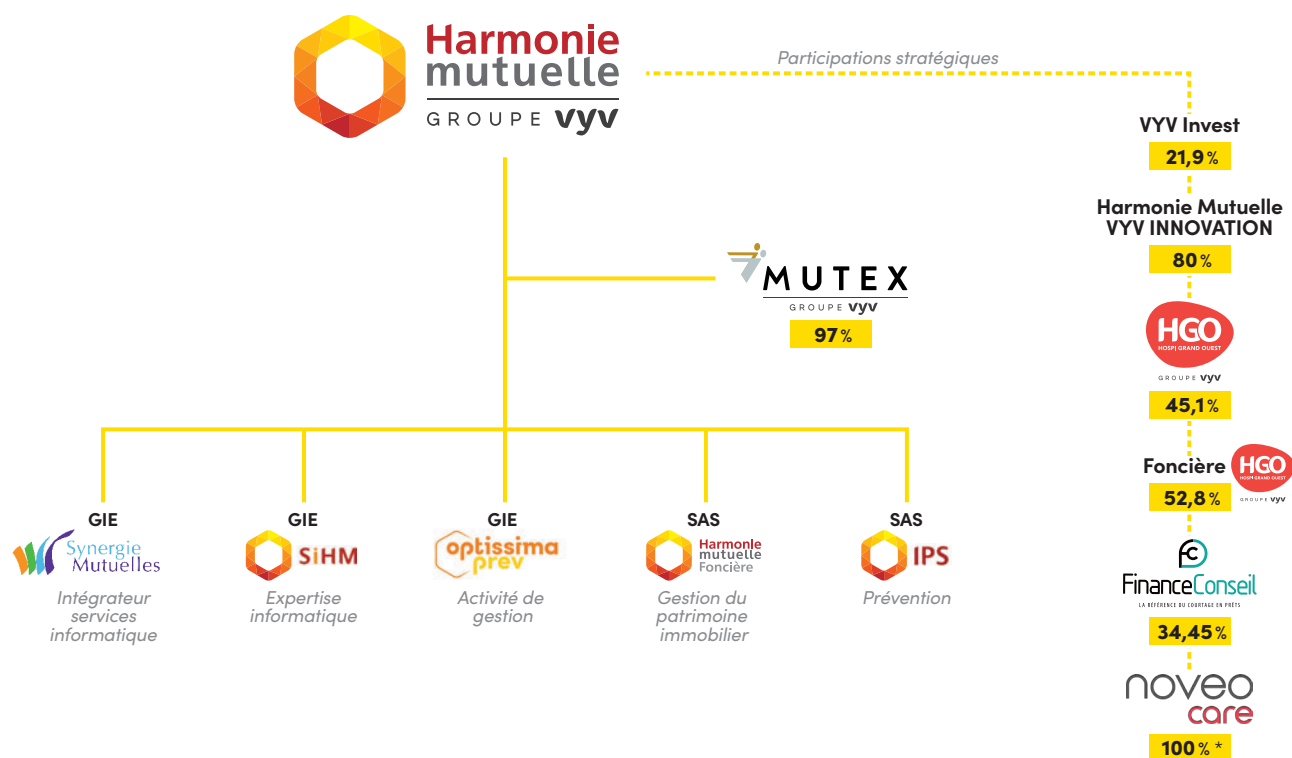
Dans le cadre de son activité, la mutuelle s’appuie sur des filiales ou GIE, notamment le GIE Systèmes Information

Harmonie Mutuelles (GIE SIHM) qui opère ses systèmes d’information, le GIE Optissima prev qui gère les prestations de prévoyance et une foncière, Harmonie Mutuelle Foncière et Lieux de Vie (HMFLV) pour la gestion de son patrimoine immobilier.

La « filialisation » de Mutex et la réintégration au sein d’Harmonie Mutuelle des équipes du développement collectif du groupe VYV, réalisées en 2025, portent désormais les effectifs d’Harmonie Mutuelle à 6000 salariés.

En 2025, Harmonie Mutuelle protège plus 5 millions de personnes, plus de 180 000 entreprises et entrepreneurs et 46 branches professionnelles.

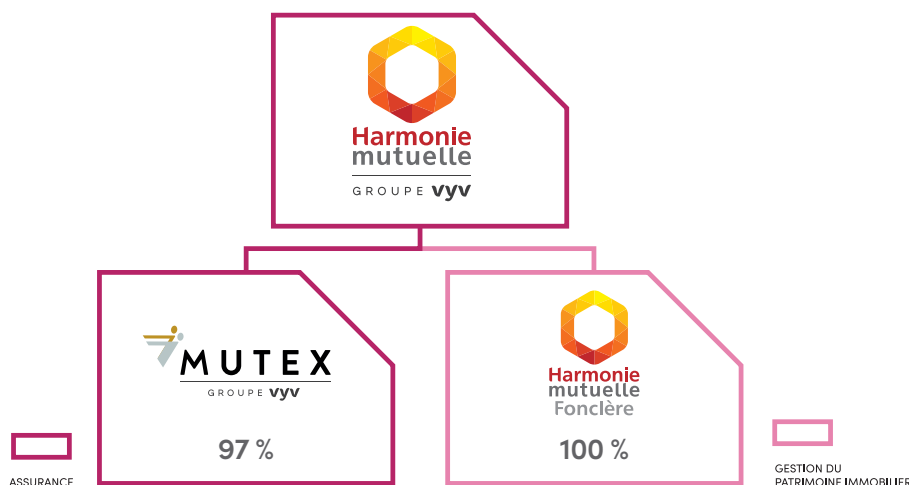
## Modèle Harmonie Mutuelle



\* Dont actions sous promesse

## 2.2 | PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE COMPILÉ

Dans la suite de ce rapport, tous les éléments présentés le seront sur le périmètre restreint à Harmonie Mutuelle, Mutex SA et Harmonie Mutuelle Foncière et Lieux de Vie, cet ensemble étant dénommé le périmètre compilé. Harmonie Mutuelle est la structure mère et détient à 97% sa principale filiale d'assurance spécialisée dans la prévoyance (Mutex SA) et à 100% sa filiale détenant son patrimoine immobilier (Harmonie Mutuelle Foncière et Lieux de Vie SAS).



Le volume de cotisations acquises sur le périmètre compilé s'élève à 4 372 M€ pour l'exercice 2025, le résultat net s'établit à 141 M€ et le total du bilan à 13 161 M€.

Les activités de chaque entité incluse dans le périmètre compilé sont décrites ci-dessous.

### ACTIVITÉ ASSURANCE

#### Harmonie mutuelle

Harmonie Mutuelle est devenue, lors de son Assemblée Générale du 6 juillet 2021, une entreprise mutualiste à mission. Par l'affirmation et l'inscription dans ses statuts d'une raison d'être, elle entend avoir un impact sociétal positif et mesurable, en agissant, le plus en amont possible, sur les déterminants de santé afin de minimiser leurs conséquences.

Harmonie Mutuelle est agréée pour pratiquer les activités d'assurance relevant des branches 1 (accident), 2 (maladie), 20 (vie-décès) et 21 (nuptialité-natalité) prévues à l'article R211-2 du Code de la Mutualité. Elle est soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité. Son siège social est situé au 143 rue Blomet à Paris.

En 2025, les cotisations acquises brutes de réassurance d'Harmonie Mutuelle s'élèvent à 3,2 Mds€. L'assurance de garanties santé représente 96,5% du chiffre d'affaires total brut et la prévoyance représente 3,5% du chiffre d'affaires total de la mutuelle (garanties protection hospitalière, indemnités journalières complémentaires, contrats obsèques, assurances décès etc.). Conformément à son engagement pris en Assemblée Générale, l'entreprise affiche un taux de redistribution de 80% en faveur de ses adhérents en complémentaire santé.

## Mutex SA

Mutex est une Société Anonyme d'assurance à Conseil d'Administration. C'est une société mixte, agréée pour les activités d'assurance vie et d'assurances complémentaires en cas de maladie ou d'accident (branches réglementaires 1, 2, 20, 21 et 22). Le chiffre d'affaires de MUTEX est majoritairement orienté vers la prévoyance. La gamme des produits proposés par MUTEX couvre les besoins de protection complémentaire des particuliers, des professionnels, des entreprises, des organismes de l'Économie Sociale et Solidaire et des collectivités publiques. Par ailleurs, MUTEX peut proposer et inclure avec ses offres, des produits mis en œuvre par des partenaires : rentes de conjoints et rentes éducation avec l'O.C.I.R.P. et assistance avec I.M.A. et R.M.A. Harmonie Mutuelle, actionnaire majoritaire de Mutex, distribue et gère les activités de prévoyance mutualiste.

En 2025, les primes brutes s'élèvent à plus de 1,1 Mds€. La prévoyance représente 91% du chiffre d'affaires total brut de la société d'assurance dont 85% apportés par Harmonie Mutuelle (hors opérations de réassurance et de coassurance).

## ACTIVITÉ GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

### Harmonie Mutuelle Foncière et Lieux de Vie (HMFLV)

Harmonie Mutuelle a regroupé au sein d'une même société l'ensemble de son patrimoine immobilier qui était, soit détenu en propre, soit par l'intermédiaire de sociétés civiles immobilières. À ce titre, cette dernière a créé la SASU Harmonie Mutuelle Foncière et Lieux de Vie (HMFLV) le 27 décembre 2019 dont elle détient la totalité du capital social. Les différents objets de cette société sont l'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur et la vente de tous immeubles à usage industriel, commercial, agricole, d'habitation ou de bureau, et, la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises et notamment des sociétés à prépondérance immobilière, ainsi que, la propriété et la gestion de valeurs mobilières.

Au 31 décembre 2025, la filiale HMFLV regroupe 101 immeubles propriétaires en France, soit 127772m<sup>2</sup> disponibles, expertisés pour un montant total de 258,5 M€. Cette foncière, qui accueille les salariés de la mutuelle, est une preuve concrète de l'ancrage territorial d'Harmonie Mutuelle.

## 2.3 | ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

### ÉVOLUTION DU COÛT DU RISQUE SANTÉ ET PRÉVOYANCE

Le coût des dépenses de santé (inflation médicale) affiche une hausse sur l'exercice de +4,2%, dans un contexte réglementaire instable. En prévoyance, l'exercice 2025 a été marqué par l'abaissement du plafonnement de l'indemnisation journalière de la Sécurité Sociale (passage de 1,8 à 1,4 SMIC) en avril.

## ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE

L'année 2025 s'est inscrite dans la poursuite de l'ajustement des politiques monétaires, dans un contexte d'inflation globalement maîtrisée. Aux États-Unis, l'inflation a terminé l'année à 2, % en décembre, confirmant son maintien à un niveau proche de l'objectif de la Réserve fédérale. Dans ce cadre, la Fed a recentré sa politique monétaire sur la préservation de l'emploi, devenue l'une de ses principales préoccupations, le marché du travail montrant des signes de ralentissement avec une dynamique de créations d'emplois en repli. La Réserve fédérale a ainsi procédé à trois baisses de taux en 2025, ramenant son taux directeur de 4,50 % à 3,75 %, soit une détente cumulée de 75 points de base sur l'année. En zone euro, la Banque centrale européenne a réalisé quatre baisses de taux en 2025, la dernière étant intervenue en juin. Le taux d'inflation s'est établi autour de 2 %, en ligne avec l'objectif de la BCE. Selon le Fonds monétaire international, la croissance de la zone euro est projetée à 1,3 % en 2026. Par ailleurs, l'Allemagne a annoncé un plan de relance budgétaire historique visant à renforcer ses infrastructures et ses capacités de défense, représentant 500 milliards d'euros d'investissements et constituant un soutien significatif à l'activité économique européenne.

Dans ce contexte, les marchés financiers ont évolué dans un environnement globalement favorable. Sur l'ensemble de l'année, les indices américains ont été bien orientés, avec un S&P 500 en hausse de 16,4 % et un Nasdaq progressant de 20,2 %. Toutefois, la forte appréciation de l'euro face au dollar, de 13,5 % sur l'année, a pesé sur la performance en euros des investisseurs européens exposés aux actions américaines. De leur côté, les marchés européens ont affiché de solides performances. L'Euro Stoxx 50 a progressé de 18,3 % sur l'année, tandis que le CAC 40 a enregistré une hausse de 10,4 %. Les petites et moyennes capitalisations ont également bénéficié d'un regain d'intérêt, avec un CAC Mid & Small en hausse de 13,1 % sur l'année 2025. Sur les marchés obligataires, les taux souverains français et allemand ont enregistré une hausse de respectivement 37 et 49 points de base. Le spread OAT-Bund, après avoir débuté l'année autour de 85 points de base, s'est progressivement resserré pour atteindre environ 70 points de base en décembre. De son côté, le taux américain recule d'environ 40 points de base, dans la continuité de la politique monétaire engagée par la Fed. Enfin, l'or a connu une hausse de 64,5 % sur l'année, événement particulièrement marquant pour cet actif refuge en raison de la hausse concomitante des marchés actions.

Enfin, l'année 2025 a été marquée par un contexte géopolitique tendu, mettant en lumière des enjeux croissants de souveraineté. Le conflit en Ukraine a continué de peser sur l'environnement international. Des tensions ont également émergé autour du Groenland, à la suite de prises de position américaines sur le caractère stratégique du territoire. L'année a également été caractérisée par une volatilité accrue sur les marchés financiers, liée aux annonces et menaces de mise en place de droits de douane par l'administration Trump, contribuant à maintenir un climat d'incertitude constant.

### Impact sur les portefeuilles

Les actifs de placement d'Harmonie Mutuelle et de Mutex SA, majoritairement composés d'actifs obligataires, ont évolué dans un environnement de taux incertain. Les stratégies de réinvestissement mises en œuvre ont néanmoins permis d'améliorer le profil des mandats obligataires, en favorisant une montée en qualité des portefeuilles et une amélioration du couple rendement/risque. Sur les Organismes de Placements Collectifs (OPC), les plus-values latentes ont progressé, portées notamment par la bonne tenue des marchés actions, qui a soutenu la performance globale des fonds diversifiés. De son côté, le marché immobilier est resté en difficulté, avec des valorisations toujours sous pression et certains actifs continuant de se déprécier de manière significative. Sur le marché du Private Equity, l'Argos Index, à fin 2025, a poursuivi sa tendance à la baisse pour s'établir à 8,7x l'EBITDA, soit son niveau le plus bas depuis 2017, traduisant un ajustement prolongé des multiples de valorisation. Dans ce contexte, le marché a évolué à un rythme mesuré, avec un ralentissement des distributions. Les investisseurs se sont ainsi trouvés davantage dans l'attente de liquidités, ce qui a pesé mécaniquement sur le TRI des fonds. Cependant, certains segments du marché tels que les small-caps ont continué d'afficher une belle dynamique, bénéficiant de processus de cession généralement plus flexibles.

## 2.4 | FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2025

Innovations médicales, vieillissement de la population, montée des maladies chroniques, nouvelles attentes des patients... Le système de protection sociale évolue rapidement, confronté à des tensions en matière d'accès aux soins, de ressources et de soutenabilité, mais également porteur d'opportunités majeures pour se transformer, mieux accompagner les personnes, soutenir les entreprises et promouvoir une santé durable.

Dans ce contexte, Harmonie Mutuelle a su, en 2025, adapter ses actions et renforcer son engagement au service des entreprises et des personnes qu'elle protège. Elle a enregistré des résultats solides et stables qui illustrent la pertinence de son modèle de développement durable fondé sur la robustesse économique, la multiprotection et l'impact social et environnemental.

L'entreprise reconduit ainsi, en 2025, son dividende Éco-santé, pour la deuxième année consécutive et redistribuera, sous deux ans, 59 millions d'euros à ses adhérents et entreprises clientes.

### UN MODÈLE ÉCONOMIQUE ROBUSTE, AU SERVICE DE NOS ADHÉRENTS ET ENTREPRISES CLIENTES

Grâce au comportement vertueux de ses adhérents et à la maîtrise de ses frais de gestion, Harmonie Mutuelle a maintenu, en 2025, son équilibre économique et financier dans un contexte complexe.

Son chiffre d'affaires cumulé en santé et prévoyance s'est ainsi établi à 4,4 milliards d'euros, dont 63% provient des contrats collectifs, une part en progression par rapport à l'année précédente (61%).

La solidité et la performance de son modèle économique s'illustrent également à travers un résultat net de 97 millions d'euros\* et un ratio combiné d'exploitation de 100,2%, restés stables par rapport à 2024.

Fidèle à ses engagements, Harmonie Mutuelle maintient, par ailleurs, son taux de redistribution en santé à 80,5% (net de réassurance) et affiche des frais de gestion en santé à 16,8%.

Cette démarche de redistribution s'appuie notamment sur un engagement constant en matière de lutte contre la fraude. Acteur pionnier dans ce domaine, Harmonie Mutuelle a ainsi évité le paiement indu de 3% des prestations en santé, au bénéfice direct de ses adhérents et entreprises clientes.

### UN DIVIDENDE ÉCO-SANTÉ POUR LA SECONDE ANNÉE CONSÉCUTIVE

Ces résultats solides, conjugués à une gestion rigoureuse, permettent à l'entreprise de redistribuer 59 millions d'euros de dividende Éco-santé, sous deux ans, à ses adhérents et entreprises cliente, selon un mécanisme unique activé pour la première fois en 2024 (voir « présentation d'Harmonie Mutuelle », page 6).

Dans un contexte réglementaire et juridique incertain, le conseil d'administration poursuivra deux objectifs clairs pour cette redistribution : protéger les adhérents des à-coups réglementaires exceptionnels, tout en préservant la résilience de l'entreprise, et encourager l'adoption de comportements positifs pour la santé, notamment à travers l'installation de cadres collectifs incitatifs.

Harmonie Mutuelle confirme ainsi sa volonté d'amplifier la dynamique de l'Éco-santé, qu'elle a lancée fin 2024, et rappelle que chacun peut contribuer à ce cercle vertueux en adoptant des comportements favorables à la santé et à la prévention.

## UN DÉVELOPPEMENT DURABLE PORTÉ PAR LA MULTIPROTECTION ET LA CONFIANCE DES CLIENTS

La solidité de ce bilan est portée en 2025 par le renforcement de notre modèle multi-métiers, qui associe prévention, santé, prévoyance et épargne-retraite.

Ce modèle permet d'accompagner dans la durée nos adhérents et entreprises clientes et s'est traduit, en 2025, par la consolidation de son premier métier cœur, la santé, avec 3,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Cette stabilité en santé a également permis à Harmonie Mutuelle d'approfondir ses solutions en prévention et de développer plusieurs activités clés :

- La prévoyance, qui a confirmé sa solidité et sa place de second métier cœur, avec la filialisation de Mutex et un chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros ;
- L'épargne-retraite qui connaît une forte progression par rapport à 2024 (+ 60%), avec 38 millions d'euros de chiffre d'affaires. Le développement de cette activité s'inscrit par ailleurs dans la construction d'un pôle épargne-retraite au sein du Groupe VYV, pour en faire le 3ème pilier assurantiel du groupe.

Cette approche intégrée renforce le positionnement d'Harmonie Mutuelle sur l'ensemble de ses marchés stratégiques et permet de bâtir une interlocution unique, avec une ambition claire : multi-protéger ses adhérents, entreprises clientes et branches professionnelles à travers des solutions toujours plus complètes et accessibles, qui facilitent la vie des DRH et accompagnent durablement l'évolution des besoins et la diversité des parcours.

Des évolutions importantes ont par ailleurs été apportées à l'offre en 2025 afin de mieux répondre aux attentes croissantes des adhérents et des entreprises. Pour les particuliers, l'offre Protection santé s'est enrichie d'un renfort dédié aux affections de longue durée (ALD), une innovation unique sur le marché, dans un contexte marqué par une progression continue du nombre de personnes concernées. Pour les entreprises, l'offre Harmonie service social poursuit son développement et accompagne désormais plus de 95 000 salariés au sein de 54 entreprises clientes, illustrant l'importance croissante des dispositifs d'accompagnement social en milieu professionnel.

## UNE CONFIANCE DURABLE, MOTEUR DE NOTRE DÉVELOPPEMENT

Cette dynamique d'accompagnement et de développement durables s'appuie sur un niveau élevé de satisfaction et de confiance envers l'entreprise.

Elle s'incarne par la qualité de l'expérience vécue par les adhérents et les entreprises clientes, traduite dans un taux de satisfaction supérieur à 90% et une note de 4,5 / 5 sur Trustpilot.

Elle s'incarne également par une relation durable de plus de 10 ans en moyenne pour les entreprises clientes.

En 2025, Harmonie Mutuelle protège plus de 5 millions de personnes, plus de 180 000 entreprises et entrepreneurs et 46 branches professionnelles, dont 15 ont renouvelé leur confiance en 2025 dans le cadre des appels d'offres.

## LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS

Harmonie Mutuelle a également poursuivi en 2025 la diversification de ses actifs stratégiques avec l'acquisition de NoveoCare, délégataire de gestion spécialisé en santé et prévoyance. L'entreprise a également renforcé sa présence au capital de Finance Conseil afin de soutenir durablement le développement du courtier en prêt immobilier et en crédit professionnel.

Les résultats commerciaux et financiers de chacune de ces structures, en 2025, sont supérieurs aux attentes. Ils témoignent ainsi d'une dynamique très positive, portée à la fois par le développement organique et les opérations de croissance externe, tout en maintenant un programme soutenu d'investissement et d'innovation, en RH comme en tech, au service des clients.

En 2025, le chiffre d'affaires de NoveoCare et de Finance Conseil s'est ainsi accru de 15% pour l'un et de 12% pour l'autre.

## UNE RELATION CLIENT ALLIANT AVANCÉES TECHNOLOGIQUES ET ACCOMPAGNEMENT HUMAIN

La performance globale d'Harmonie Mutuelle repose sur un modèle relationnel qui conjugue proximité humaine et excellence opérationnelle, en s'appuyant sur le digital.

L'ensemble des documents transmis par les adhérents, les entreprises et les professionnels de santé sont désormais traités avec l'appui de l'intelligence artificielle. Dans le même temps, 98% des remboursements santé sont effectués en moins de 24 heures, 97% des nouvelles affiliations sont réalisées en digital et 71% des adhérents disposent d'un compte sur l'application Harmonie & Moi.

Enfin, cette capacité d'action s'ancre dans un maillage territorial dense, avec près de 200 agences, 50 sites administratifs, 6 000 salariés (dont 80% en région) et près de 1 600 bénévoles, permettant d'intervenir chaque jour, partout en France, au plus près des besoins.

## UN IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RENFORCÉ

Cette dynamique se traduit par des résultats mesurables, à la hauteur des engagements portés par l'entreprise. Avec un Impact Score de 87,7 / 100, Harmonie Mutuelle confirme la réalité de son impact social et environnemental.

Cette performance repose notamment sur une réduction continue de son empreinte carbone, avec une baisse de 48,8% des émissions de gaz à effet de serre depuis 2019, ainsi que sur une décarbonation de 57% de son portefeuille d'investissement.

Elle s'appuie également sur une politique volontariste en matière d'inclusion et de diversité, illustrée par un taux d'emploi de personnes en situation de handicap de 8,4% et un index d'égalité femmes-hommes de 96 / 100.

### L'Éco-santé prend de l'ampleur

L'entreprise déploie également des actions de prévention à large échelle. L'organisation du premier Health Day, le 4 novembre 2025, en est une illustration concrète : cette journée, dédiée à la santé des salariés et ouverte aux adhérents, a permis à près de 2 000 collaborateurs de bénéficier d'actions de dépistage ou de vaccination sur les sites administratifs, tandis que près de 4 000 salariés ont participé à des ateliers de sensibilisation et de prévention.

En 2025, Harmonie Mutuelle a également permis à près de 850 000 Français de se mettre en mouvement, grâce à plus de 500 événements sportifs organisés partout sur le territoire.

Ce succès illustre la montée en puissance du mouvement de l'Éco-santé lancé un an plus tôt, structuré autour d'une feuille de route de plus de 30 projets : Health Day, organisation de 57 agoras mutualistes, accompagnement renforcé des entreprises avec le lancement de la newsletter Harmonie Santé au Travail, etc. Autant d'initiatives en phase avec les attentes des salariés, dont 80% se déclarent prêts à s'engager pour faire de la prévention en entreprise une réussite (sondage ODOXA pour Harmonie Mutuelle).

### **Préserver l'accès aux soins et soutenir les plus fragiles**

Au-delà de ces indicateurs, Harmonie Mutuelle agit concrètement pour favoriser l'accès aux soins. Elle accompagne en priorité les adhérents les plus fragiles : en 2025, près de 6 000 personnes ont ainsi pu maintenir leur couverture santé et leurs droits, grâce à plus de 3,7 millions d'euros d'aides financières accordées au titre de l'action sociale. Parallèlement, 219 000 bénéficiaires continuent d'être accompagnés dans le cadre de la Complémentaire Santé Solidaire.

### **Investir dans les territoires et l'innovation en santé**

Acteur engagé dans les territoires, Harmonie Mutuelle s'appuie sur sa dynamique militante - près de 1 600 bénévoles - pour mener des actions de proximité en santé, organiser des agoras citoyennes et impliquer les adhérents dans le mouvement de l'Éco-santé, notamment à travers des actions de dépistage en agence. Elle soutient également l'emploi local via son fonds Harmonie Mutuelle Emploi France, avec plus de 340 entreprises soutenues dont 42% de TPE-PME.

Parallèlement, elle accompagne plus de 100 entreprises de la tech santé, qui contribuent au développement d'innovations telles que les robots d'accompagnement, les exosquelettes médicaux, l'analyse de données de santé par l'IA ou l'optimisation des soins à domicile, afin de rendre les soins plus accessibles et plus durables.

## **UN COLLECTIF MOBILISÉ POUR PRÉPARER L'AVENIR**

En 2025, l'engagement des salariés et des bénévoles reste un pilier central de la transformation d'Harmonie Mutuelle.

### **Une mobilisation forte des salariés**

Au sein d'un collectif qui s'est élargi à 6 000 salariés (unification managériale avec Mutex, intégration des équipes du développement collectif du groupe VYV), l'engagement reste un marqueur fort, et la politique de diversité et d'inclusion se renforce (voir « Un impact sociétal et environnemental renforcé »)

La qualité de vie au travail constitue également un axe essentiel, marqué notamment par l'élargissement des actions de prévention (Health Day, actions de dépistage, etc.), ainsi que par des initiatives renforcées en faveur de la santé et du bien-être au travail.

En 2025, Harmonie Mutuelle a également signé à l'unanimité son 5<sup>e</sup> Accord Handicap pour la période 2026-2028, fixant des objectifs ambitieux de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, bien au-dessus des obligations légales. Grâce à cette politique d'inclusion, consolidée et mesurée, l'entreprise a déjà généré près de 12,4 millions d'euros de coûts évités pour la collectivité, illustrant l'impact concret de ses actions.

L'attractivité de l'entreprise s'est traduite par une politique active de recrutement, avec 1 150 postes pourvus en 2025 (dont 590 en CDI), l'accueil de 265 alternants et une croissance importante du nombre de CV reçus (2,5 fois plus en 2025 qu'en 2023)

## Une présence des délégués au plus près des territoires

À l'issue des élections, une nouvelle communauté de près de 1 600 délégués s'est constituée en mars 2025, renouvelant la gouvernance mutualiste et renforçant l'ancrage territorial d'Harmonie Mutuelle. Cette dynamique s'accompagne d'une gouvernance de proximité renouvelée : nouvelle organisation politique, élection des présidents de territoire et déploiement de nouveaux outils de lien et d'information, dont WebÉlus.

Les délégués contribuent activement au mouvement de l'Éco-santé, notamment à travers des actions de prévention et de dépistage en agence et l'organisation d'ateliers santé. Ils jouent également un rôle clé dans le lien avec les adhérents et le développement de l'attachement à la marque dans les territoires, avec plus de 1 000 actions dans le domaine notamment du sport/santé, de partenariats solidaires, « J'agis collectif » et 57 agoras organisées en 2025.

Enfin, leur engagement se traduit par un soutien actif au tissu économique local, notamment à travers des initiatives dédiées aux entrepreneurs, comme le Prix Santé Entrepreneurs soutenu par Harmonie Mutuelle depuis 2020, renforçant ainsi le lien avec les entreprises clientes.

\* Hors boni de liquidation Mutex Union (43,7 M€)

## IMPACTS FINANCIERS

### Modèle de redistribution

Afin de respecter l'engagement de redistribution d'Harmonie Mutuelle sur la santé, une dotation complémentaire (provision pour redistribution aux adhérents) est comptabilisée pour 59,1 M€. Au titre du versement du dividende Éco-santé en 2025, la provision constituée en 2024 a été reprise pour 52,2 M€ : 36 M€ net de taxes redistribués sur le périmètre individuel et 16,2 M€ net de taxes sur les contrats collectifs.

### Opérations en capital

En 2025, Harmonie Mutuelle a réalisé deux opérations stratégiques : l'acquisition des titres de Mutex SA auprès de VYV Invest portant la participation à 97 % du capital d'une part et l'acquisition de la société Noveocare Holding d'autre part. Une augmentation de la participation dans le capital de la société Finance Conseil (S.Y.F) a également été réalisée, ainsi qu'une cession des titres UMR. Par ailleurs, un boni de liquidation concernant Mutex Union a été comptabilisé en produit exceptionnel pour 43,7 M€.

### Opérations affinitaires

Les fusions avec la mutuelle générale des étudiants de l'Est, la mutuelle Fleury Michon et la mutuelle la France maritime ont été approuvées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2025, impactant à la hausse les fonds propres d'Harmonie Mutuelle à hauteur de 9,1 M€.

Les départs des mutuelles Citram (fusion avec la mutuelle des industries aéronautiques spatiales et connexes) et la fraternelle mutuelle interentreprises (fusion avec la mutuelle des organismes sociaux) substituées à 100 % ont été approuvés par l'ACPR avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2025, impactant le chiffre d'affaires de la mutuelle à hauteur de - 4,5 M€.

### Contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises

La loi de finances 2025, votée le 6 février 2025, a mis en place une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes sociétés. Cette imposition exceptionnelle d'une durée d'un an a été déterminée en fonction du bénéfice moyen de 2024 et 2025. Cette dernière est fixée à 41,2 % pour Harmonie Mutuelle, ce qui représente une contribution additionnelle exceptionnelle de 8 M€, et fixée à 20,6 % pour Mutex soit 7 M€.

## Optimisation du patrimoine immobilier

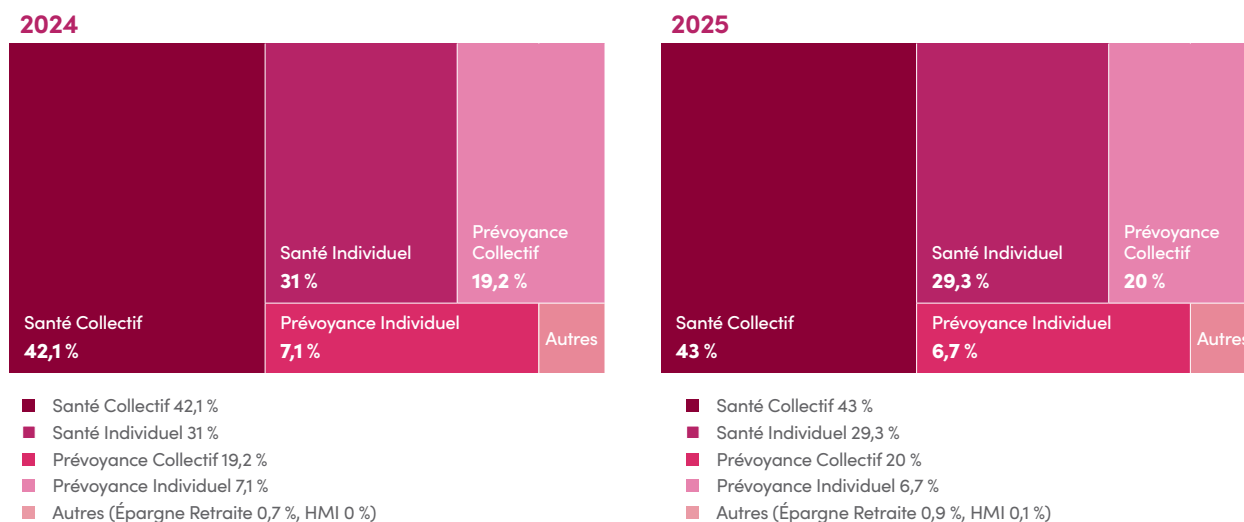
Dans une recherche constante d'optimisation des coûts du patrimoine immobilier et des frais de gestion par l'occupant Harmonie Mutuelle, plusieurs bâtiments ont été vendus en 2025 pour un montant de 15 M€ générant une plus-value sur la période de 10,1 M€.

## 2.5 | RÉSULTATS COMPILÉS

En M€	31/12/2024	31/12/2025	VARIATION
<b>Cotisations acquises</b>	<b>4 311</b>	<b>4 372</b>	<b>61</b>
<b>Charges des prestations d'assurance</b>	<b>-3 492</b>	<b>-3 503</b>	<b>-11</b>
<b>Résultat de réassurance cédé</b>	<b>-7</b>	<b>-26</b>	<b>-20</b>
<b>MARGE TECHNIQUE NETTE DE RÉASSURANCE (HORS FRAIS)</b>	<b>812</b>	<b>842</b>	<b>31</b>
<i>P/C net de réassurance</i>	81,2 %	80,7 %	
<b>Indemnités d'exploitation</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>-4</b>
<b>Frais nets</b>	<b>-849</b>	<b>-861</b>	<b>-13</b>
<b>Action sociale</b>	<b>-3</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL FRAIS DE GESTION</b>	<b>-835</b>	<b>-852</b>	<b>-17</b>
<i>Taux de frais de gestion</i>	19,4 %	19,5 %	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-23</b>	<b>-9</b>	<b>14</b>
<i>Ratio combiné d'exploitation</i>	100,5 %	100,2 %	
<b>Résultat financier technique</b>	<b>126</b>	<b>136</b>	<b>9</b>
<b>RÉSULTAT D'ASSURANCE</b>	<b>103</b>	<b>126</b>	<b>23</b>
<i>Ratio combiné d'assurance</i>	97,6 %	97,1 %	
<b>Résultat financier non technique</b>	<b>39</b>	<b>46</b>	<b>6</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>4</b>	<b>30</b>	<b>26</b>
<b>Participation et intéressement des salariés</b>	<b>0</b>	<b>-19</b>	<b>-19</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>146</b>	<b>183</b>	<b>37</b>
<b>Impôt sur les résultats</b>	<b>-35</b>	<b>-81</b>	<b>-47</b>
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>12</b>	<b>39</b>	<b>26</b>
<b>Intérêts minoritaires (hors groupe HM)</b>	<b>-26</b>	<b>-8</b>	<b>18</b>
<b>RÉSULTAT NET COMPILÉ ACTIVITÉ ASSURANCE</b>	<b>98</b>	<b>132</b>	<b>35</b>
<b>RÉSULTAT NET COMPILÉ ACTIVITÉ PATRIMOINE IMMOBILIER</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>7</b>
<b>RÉSULTAT NET COMPILÉ (PART DU GROUPE HM)</b>	<b>99</b>	<b>141</b>	<b>42</b>

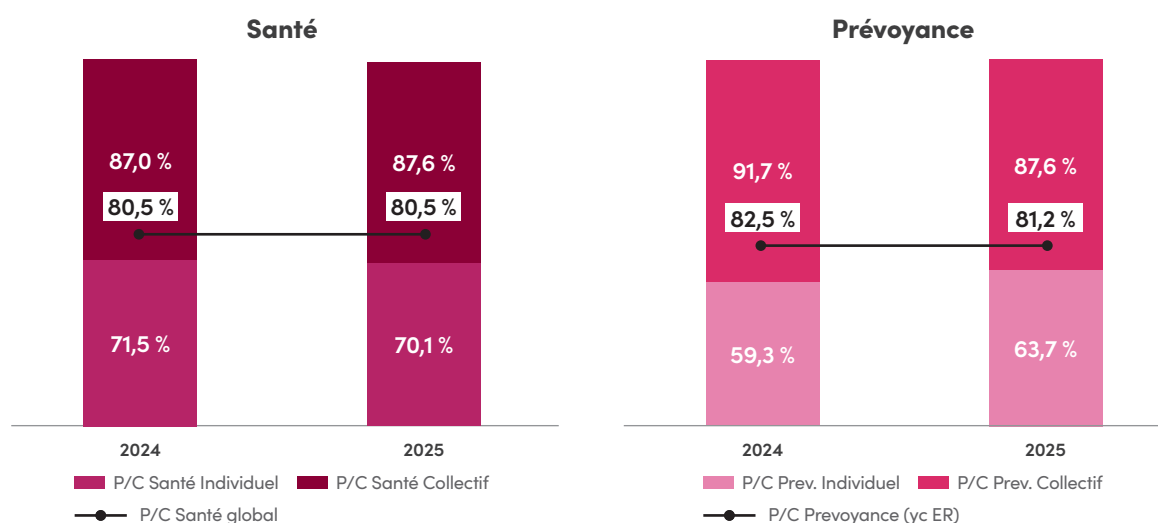
Les cotisations acquises brutes de réassurance progressent et s'établissent à 4 372 M€ en 2025 contre 4 311 M€ en 2024. L'assurance santé représente 72% des cotisations acquises en 2025 contre 73% en 2024. En parallèle, l'activité d'assureur de risque à branche longue (épargne retraite, prévoyance sur le marché collectif et individuel dont le risque emprunteur) représente 28% des cotisations acquises en 2025 contre 27% en 2024.

Structure du chiffre d'affaire :



La marge technique nette des activités d'assurance s'élève à 842 M€ en 2025 contre 812 M€ en 2024, soit une progression de + 4 % sur l'exercice. Le P/C (Prestations/Cotisations) global net de réassurance du périmètre compilé s'établit à 80,7% contre 81,2% en 2024, en amélioration grâce aux effets positifs des renouvellements sur les portefeuilles santé et prévoyance, au développement des affaires nouvelles en prévoyance collective, malgré un contexte inflationniste et réglementaire instable, et une dégradation du résultat de cession en réassurance par rapport à 2024.

P/C net de réassurance en santé et prévoyance :



Le chiffre d'affaires des autres activités est porté par la filiale immobilière Harmonie Mutuelle Foncière et Lieux de Vie, et s'élève à 27 M€ contre 12 M€ en 2024, expliquée par la cession d'immeubles en 2025.

Les frais de fonctionnement nets s'élèvent à 852 M€ en 2025 contre 835 M€ en 2024. Les entités du périmètre compilé veille à la maîtrise de ses frais de gestion, comme en témoigne le taux de frais de gestion qui s'établit à 19,5% vs 19,4% en 2024. En 2025, l'intéressement des salariés, pour un montant de 19 M€ contre 14 M€ en 2024, est présenté hors du résultat d'exploitation, contrairement à 2024. Par ailleurs, pour Harmonie Mutuelle, le taux de frais de gestion santé réglementaire communiqué aux adhérents diminue (16,8% vs 17,2% en 2024).

Le groupe affirme son modèle robuste fondé sur la santé et la prévoyance, avec un ratio combiné d'exploitation s'élevant à 100,2%, dans la continuité de 2024.

Le résultat financier technique est en hausse (136 M€ en 2025 contre 126 M€ en 2024), grâce à un taux de rendement comptable en amélioration, contribuant également à l'amélioration du résultat d'assurance. Le résultat exceptionnel est positif (30 M€) principalement sous l'impact du boni de liquidation reçu de Mutex Union.

Le résultat net du périmètre compilé ressort ainsi à 141 M€, en hausse par rapport à 2024 (+ 42%), malgré une hausse de la charge d'impôt sur la période (contribution additionnelle exceptionnelle).

L'écart d'acquisition relatif aux acquisitions successives par Harmonie Mutuelle des titres de Mutex SA est en hausse sur l'exercice (39 M€ en 2025 contre 12 M€ en 2024) à la suite du rachat des parts auprès de VYV Invest, portant la participation d'Harmonie Mutuelle dans le capital de Mutex SA à 97% en 2025.

Les intérêts minoritaires s'établissent à 8 M€ en 2025 (contre 26 M€ en 2024) et représentent la part du résultat de la filiale Mutex SA détenu par les minoritaires (entités appartenant au Groupe VYV).

## 2.6 | ÉLÉMENTS BILANTIELS

### Bilan - Actif

En M€	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Autres actifs incorporels	64	53	10
Placements des entreprises d'assurance	10 380	9 542	838
Placements des autres entreprises	7	6	0
Part des cessionnaires et rétrocess. dans les provisions techniques	1 150	1 102	48
Créances	1 427	1 247	180
Autres actifs	26	33	-6
Comptes de régularisation	107	715	-608
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>13 161</b>	<b>12 700</b>	<b>461</b>

### Bilan - Passif

En M€	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Fonds propres	2 022	1 872	150
Intérêts minoritaires	28	327	-299
Passifs subordonnés	160	160	0
Provisions techniques brutes	8 084	7 921	163
Provisions pour risques et charges	51	104	-53
Autres dettes	2 699	2 187	512
Compte de régularisation	117	129	-13
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>13 161</b>	<b>12 700</b>	<b>461</b>

Au 31 décembre 2025, le total du bilan s'élève à 13 161 M€ contre 12 700 M€ en 2024. Les principaux postes comptables sont détaillés dans les tableaux suivants.

## PLACEMENTS FINANCIERS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En M€	Valeur brute 31/12/2025	Valeur Nette 31/12/2025	Valeur de réalisation 31/12/2025	Plus value latente 31/12/2025	Valeur brute 31/12/2024	Valeur Nette 31/12/2024	Valeur de réalisation 31/12/2024	Plus value latente 31/12/2024
Placements immobiliers	496	308	409	101	709	522	650	127
Placements dans les entreprises liées	533	526	910	384	420	413	840	428
Actions et Autres Titres à revenu variable	3	3	4		3	3	3	
OPCVM de titres à revenus fixes	160	160	172	12	256	256	270	15
OPCVM de titres à revenus variables	1 923	1 906	2 435	528	1 712	1 693	2 140	447
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	6 389	6 890	6 606	-284	6 118	6 107	6 549	443
Autres prêts et effets assimilés	3	3	3		3	3	3	
Dépôts auprès des cédants	97	97	97		88	88	88	
Autres dépôts, cautionnements et placements	442	439	439		416	412	412	
<b>PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE (hors uc)</b>	<b>10 047</b>	<b>10 332</b>	<b>11 075</b>	<b>743</b>	<b>9 724</b>	<b>9 497</b>	<b>10 957</b>	<b>1 460</b>
<b>PLACEMENTS REPRÉSENTANT DES ENGAGEMENTS EN UC</b>		<b>48</b>				<b>45</b>		
<b>PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE</b>		<b>10 380</b>				<b>9 542</b>		

La valeur nette au bilan des placements financiers des entreprises d'assurance s'établit à 10 380 M€, soit 79 % du total de l'actif des entités du périmètre compilé (contre 75 % en 2024). La hausse s'explique en partie par un reclassement des surcotes et décotes du bas de bilan vers les placements financiers, permettant une représentation économique plus fidèle des flux. Les obligations et autres titres à revenu fixe, ainsi que les OPCVM à revenus variables représentent une grande partie des placements, à hauteur de 85 % (contre 82 % en 2024). La répartition des placements est cohérente avec les contraintes d'écoulement des provisions techniques au passif. Par ailleurs, les plus-values latentes du périmètre compilé s'élèvent à 743 M€ appuyant la solvabilité de l'ensemble face à ses engagements envers les assurés.

## FONDS PROPRES

En M€	Fonds d'établissement	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres fonds	Part Groupe	Minoritaires	Total
<b>Fonds propres consolidés 31/12/2024</b>	<b>1 448</b>	<b>325</b>	<b>99</b>	<b>0</b>	<b>1 872</b>	<b>327</b>	<b>2 199</b>
Affectation de résultat		99	-99		0		0
Résultat			141		141	8	149
Autres mouvements	9	1		0	9	-307	-298
<b>FONDS PROPRES CONSOLIDÉS 31/12/2025</b>	<b>1 457</b>	<b>424</b>	<b>141</b>	<b>0</b>	<b>2 022</b>	<b>28</b>	<b>2 050</b>

Les capitaux propres du périmètre compilé (part Groupe) s'élèvent à 2 022 M€ contre 1 872 M€ en 2024, expliqué par le résultat net du groupe en 2025 pour 141 M€.

## INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires, représentent la part du résultat et des réserves de Mutex détenu par les minoritaires et s'élèvent à 28 M€ (- 299 M€ par rapport à 2024) impactés par l'acquisition en 2025 par Harmonie Mutuelle des parts supplémentaires de Mutex SA.

## PROVISIONS TECHNIQUES

En M€	31/12/2025	31/12/2024
Provisions d'assurance - vie	3 360	3 373
Provisions pour prestations à payer - vie	384	422
Provisions pour participation aux excédents et ristournes - vie	73	63
Provision pour égalisation (vie)	59	50
<b>PROVISIONS TECHNIQUES VIE</b>	<b>3 876</b>	<b>3 908</b>
Prov. pour cotisations non acquises (non vie)	25	23
Provisions pour prestations à payer - non vie	911	984
Provisions pour participation aux excédents et ristournes non vie	117	107
Provisions pour égalisation (non vie)	324	235
Autres provisions techniques (nv)	2 783	2 620
<b>PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE</b>	<b>4 160</b>	<b>3 969</b>
Provisions techniques uc	48	44
<b>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>8 084</b>	<b>7 921</b>

Les provisions techniques brutes s'élèvent à 8 084 M€ contre 7 921 M€ au 31 décembre 2024 et représentent 61% du total du passif des entités du périmètre compilé. Les provisions techniques de la branche vie participent à hauteur de 48% du total des provisions hors uc contre 52% pour les provisions techniques de la branche non-vie. La hausse des provisions non-vie (garanties santé et prévoyance court terme) est liée à la croissance de l'activité prévoyance partiellement compensée par l'impact favorable de la hausse des taux techniques. La diminution des provisions vie (prévoyance long terme) s'explique par la baisse des provisions épargne et retraite en raison de collecte nette négative sur les livrets et d'un vieillissement du portefeuille des rentes.

## 2.7 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Les évènements postérieurs à la clôture des comptes compilés sont les suivants :

### **Contribution exceptionnelle des organismes complémentaires d'assurance maladie (OCAM)**

L'article 13 de la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la sécurité sociale instaure, pour l'exercice 2026, une contribution exceptionnelle due par les OCAM, fixée à un taux de 2,05% sur les cotisations d'assurance maladie complémentaire soumises à la TSA.

En vision économique cette contribution impacte le bilan solvabilité 2025, tandis qu'en vision comptable la charge sera enregistrée dans les comptes en normes sociales 2026.

Par ailleurs le texte de loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 introduit également une notion de gel des cotisations pour 2026 avec des conflits d'interprétation juridique sur les champs d'application de ce gel. Au moment de la rédaction du rapport de gestion, il a été considéré que le périmètre d'application du gel des cotisations se limite à la non-répercussion dans les cotisations 2026 de la contribution exceptionnelle. Le risque Juridique d'interprétation de la notion de gel des cotisations fait l'objet d'un suivi régulier mais il n'est, à ce stade, pas suffisamment précisé pour faire l'objet d'une provision dans les comptes.

### **Acquisition complémentaire des titres de Mutex SA**

En mars 2026, Harmonie Mutuelle a acquis 3 % des titres de Mutex SA détenus par la MGEN, à l'exception d'une part. Avec cette opération Harmonie Mutuelle détient désormais 100 % des parts de Mutex SA, ce qui lui permet de soutenir ses ambitions de développement et de renforcement d'un modèle intégré prévention-santé-prévoyance.



# COMPTES COMPIÉS

## 3.1 | BILAN - ACTIF

En k€	31/12/2025	31/12/2024
<b>Actifs incorporels</b>	<b>63 847</b>	<b>53 489</b>
<b>Placements des entreprises d'assurance</b>	<b>10 380 303</b>	<b>9 497 278</b>
- Terrains et constructions	307 941	522 444
- Placements dans les entreprises liées	525 859	412 726
- Autres placements	9 498 188	8 562 108
Placements représentant des engagements en uc	48 315	45 126
<b>Placements des autres entreprises</b>	<b>6 643</b>	<b>6 471</b>
<b>Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>1 149 828</b>	<b>1 102 194</b>
<b>Créances</b>	<b>1 427 145</b>	<b>1 247 465</b>
- Créances nées d'opération d'assurance, réassurance ou cessions en substitution	867 550	872 624
- Créances sur les entreprises du secteur bancaire	246 468	48 548
- Autres créances	313 127	326 294
<b>Autres actifs</b>	<b>26 191</b>	<b>32 641</b>
- Autres immobilisations corporelles	26 191	32 641
<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>106 813</b>	<b>715 161</b>
- Frais d'acquisition reportés	9 591	8 142
- Autres	97 223	707 019
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>13 160 770</b>	<b>12 699 825</b>

## 3.2 | BILAN - PASSIF

En k€	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres GROUPE</b>	<b>2 021 992</b>	<b>1 871 952</b>
- Fonds de dotation sans droit de reprise ou capital	1 456 821	1 448 081
- Réserve de consolidation	424 149	324 655
- Résultat	140 751	98 946
- Autres fonds mutualistes	270	270
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>27 783</b>	<b>326 851</b>
- Intérêts minoritaires - part dans les réserves	19 655	300 643
- Intérêts minoritaires - part dans le résultat	8 128	26 209
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 049 775</b>	<b>2 198 803</b>
<b>Passifs subordonnés</b>	<b>160 000</b>	<b>160 000</b>
<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>8 035 793</b>	<b>7 877 060</b>
- Provisions d'assurance vie	3 875 622	3 907 741
- Provisions d'assurance non vie	4 160 171	3 969 319
<b>Provisions techniques uc</b>	<b>48 387</b>	<b>43 982</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>50 777</b>	<b>103 815</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>2 699 191</b>	<b>2 186 708</b>
- Dettes nées des opérations d'assurance et de ré assurance	938 612	870 333
- Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	220 142	107 867
- Autres dettes	1 540 437	1 208 508
<b>Comptes de régularisation passif</b>	<b>116 847</b>	<b>129 456</b>
- Dont écarts d'acquisition négatifs	45 579	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>13 160 770</b>	<b>12 699 825</b>

## 3.3 | COMPTE DE RÉSULTAT

en k€	Activité Non vie	Activité Vie	Autres activités (SCI, SA/SAS, GIE, associations)	Intersectoriels	Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
Cotisations émises	3 969 179	445 310		-39 872	4 374 617	4 311 178
Variation des cotisations non acquises	-2 753	0		0	-2 753	-407
<b>COTISATIONS ACQUISES</b>	<b>3 966 426</b>	<b>445 310</b>	<b>0</b>	<b>-39 872</b>	<b>4 371 864</b>	<b>4 310 771</b>
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	0	0	11 112	0	11 112	11 007
Autres produits d'exploitation	117 240	28 237	51 400	-143 037	53 839	72 130
Produits financiers nets de charges	150 669	141 896	-318	141	292 389	278 060
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>267 910</b>	<b>170 133</b>	<b>62 194</b>	<b>-142 896</b>	<b>357 340</b>	<b>361 198</b>
Charges des prestations d'assurance	-3 411 326	-385 962		50 539	-3 746 748	-3 783 015
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-24 569	19 461		-6 664	-11 772	6 640
Charges d'exploitation bancaire					0	0
Charges des autres activités			-53 536	0	-53 536	-43 947
Charges de gestion	-757 312	-125 380	0	141 678	-741 013	-695 257
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>-4 193 206</b>	<b>-491 880</b>	<b>-53 536</b>	<b>185 553</b>	<b>-4 553 069</b>	<b>-4 515 579</b>
Transferts intersectoriels	0	0	0	-3	-3	0
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>41 129</b>	<b>123 563</b>	<b>8 658</b>	<b>2 782</b>	<b>176 132</b>	<b>156 390</b>
Reprises des écarts d'acquisition négatifs					38 768	
Autres produits nets non techniques					-25 322	-11 505
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>					<b>189 578</b>	<b>144 886</b>
Résultat exceptionnel					40 807	15 200
Impôts sur le résultat					-81 506	-34 931
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>					<b>148 880</b>	<b>125 155</b>
Intérêts minoritaires					-8 128	-26 209
<b>RÉSULTAT NET (part du groupe)</b>					<b>140 751</b>	<b>98 946</b>

## 3.4 | ENGAGEMENTS HORS BILAN

en k€	31/12/2025	31/12/2024
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
Engagements contractuels	481 517	481 929
Autre engagements reçus	270 365	265 443
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		
Avals, cautions et garanties de crédits	435	7 544
Autres engagements donnés	398 529	313 260



Credit photo : Studio Tonelli

# ANNEXE AUX COMPTES COMPILES

## 4.1 | FAITS SIGNIFICATIFS

Les faits significatifs sont présentés dans la partie 2.4 du présent rapport.

## 4.2 | PÉRIMÈTRE DE COMPILATION

La compilation est volontaire, avec pour objectif de présenter des états compilés reflétant l'activité santé et prévoyance d'Harmonie Mutuelle et de sa filiale Mutex SA. Les structures sont liées à Harmonie Mutuelle (siège social : 143 rue Blomet à Paris), l'entité mère, par des liens capitalistiques. Le périmètre regroupe deux entités, sa principale filiale d'assurance MUTEX SA (siège social : 140 avenue de la République à Chatillon) et sa filiale détenant son patrimoine immobilier, Harmonie Mutuelle Foncière et Lieux de Vie (siège social : 143 rue Blomet à Paris).

En fonction des prises de participation et des modes de détention (directe et indirecte), il est déterminé des pourcentages de contrôle et d'intérêt. Le pourcentage de contrôle (% de droits de vote) sert à établir les chaînes de contrôle, et donc à déterminer le périmètre de compilation. Le périmètre de compilation se détermine exclusivement en fonction du niveau de contrôle politique, et non financier. Le pourcentage de contrôle permet également de déterminer la méthode de compilation. Le pourcentage d'intérêt représente la fraction des droits aux bénéfices (ou quotes-parts de pertes), se matérialisant en général par la répartition du dividende, et le cas échéant, des bonis (malis) de liquidation de l'entreprise. Il reflète le droit « financier » ou « pécuniaire » du périmètre compilé dans ses filiales et participations.

Toutes les structures, au vu des pourcentages de contrôle, font l'objet d'une intégration globale.

FORME JURIDIQUE	STRUCTURE	MÉTHODE D'INTÉGRATION	% CONTRÔLE	% INTÉRÊT	ÉVOLUTION / COMMENTAIRE
<b>UNIONS / MUTUELLES / STRUCTURES CAPITALISTIQUES ASSURANCE COMBINÉES</b>					
Livre 2	Harmonie Mutuelle	Intégration Globale	100,00 %	100,00 %	Membre de l'UMG
SA	MUTEX SA	Intégration Globale	97,00 %	97,00 %	Augmentation de 12,3 % de la détention par Harmonie Mutuelle
<b>AUTRES ENTITÉS RATTACHÉES AUX SOCIÉTÉS D'ASSURANCE</b>					
SAS	Harmonie Mutuelle Foncière et Lieux de Vie	Intégration Globale	100,00 %	100,00 %	

## 4.3 | PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

### RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET RÈGLEMENTAIRE

Les états comptables compilés sont établis, de façon volontaire, selon un référentiel ad hoc établi selon les principes comptables généraux applicables en France aux entreprises d'assurance, et en particulier sur le règlement 2020-01, modifié par le règlement 2024-05 de l'ANC. Les états présentent toutefois des dérogations à ce règlement : le périmètre est limité aux seules entités présentées dans la partie 4.2 du présent rapport. Toute autre entité, quel que soit leur pourcentage de détention, est exclue. Par ailleurs, les comptes sont présentés sans harmonisation des taux techniques (maintien des positions sociales). Les informations relatives aux impôts différés, à la rémunération des dirigeants, à la charge d'impôt et aux honoraires des commissaires aux comptes ne sont pas présentées. Les comptes sociaux à partir desquels sont établis le bilan et le compte de résultat compilé, ont été tenus selon les principes de continuité d'exploitation, de séparation des exercices et dans le respect du principe de prudence. Les postes d'actif et de passif du bilan, de charges et de produits du compte de résultat, sont inscrits sans compensation. Il est tenu compte des risques et des pertes intervenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils étaient connus entre la date de clôture de l'exercice et celle de l'établissement des comptes.

### DURÉE DES EXERCICES - DATE DE CLÔTURE

La durée des exercices des entités du périmètre est de 12 mois. La date de clôture de l'ensemble des entités entrant dans le périmètre de compilation est conforme à la date de clôture de la structure mère, soit le 31 décembre 2025. Les comptes compilés du rapport sont établis au 31/12/2025.

### MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les structures entrant dans le périmètre de compilation sont des structures qui sont liées à la structure mère par des liens capitalistiques significatifs. La méthode de compilation retenue pour l'établissement des comptes compilés est l'intégration globale. Cette dernière consiste à :

- ▶ Intégrer dans les comptes de l'entreprise mère, les éléments des comptes sociaux des entreprises compilées, après retraitements éventuels ;
- ▶ Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- ▶ Éliminer les opérations intra-groupes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises compilées.

### ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition sont valorisés sur la base de la différence entre le coût d'acquisition des titres (prix convenu et frais accessoires) et la quote-part de capitaux propres retraités de la société acquise (juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiés) à la date d'acquisition. En application du règlement ANC 2015-07, applicable depuis le 01/01/2016, les écarts d'acquisition ne sont plus systématiquement amortis mais font l'objet de tests de dépréciation. En revanche, pour les sociétés acquises avant 2016, les plans d'amortissement sont maintenus. Si la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition devient inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée. Une fois l'écart d'acquisition calculé et comptabilisé, il peut être corrigé pendant un délai dit « d'affectation », c'est à dire jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

Concernant les écarts d'acquisition négatifs, en application du règlement ANC 2024-05 applicable depuis le 01/01/2025, ceux-ci sont comptabilisés en « compte de régularisation passif » et leurs reprises sont inscrites dans le résultat d'exploitation sur une ligne « reprise des écarts d'acquisition négatifs ». Pour Mutex, s'agissant d'acquisitions successives en 2017, 2024 et 2025 les écarts d'acquisition ont été repris respectivement sur 10 ans, 2 ans et 1 an et demi jusqu'au 31/12/2026.

## LES PLACEMENTS IMMOBILIERS

Les placements immobiliers regroupent les terrains, les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que les parts et actions de sociétés immobilières non cotées n'entrant pas dans le périmètre de compilation, lorsqu'elles ne respectent pas les seuils de significativité.

Les immeubles sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou de construction, augmenté des travaux d'amélioration et sont ventilés selon les composants suivants : gros œuvre (structures et charpentes), clos et couverture (façade et toitures), lots techniques (ascenseurs, traitement de l'air), second œuvre (aménagement intérieurs...).

Les immeubles et leurs travaux sont amortis linéairement en fonction des durées d'utilité déterminées selon la nature des composants, du rythme prévisible de renouvellement et des durées de vie techniques. Ces durées d'amortissement pour un même composant peuvent varier suivant la catégorie de l'immeuble (immeuble en pierre de taille, construction plus légère, immeuble de placement ou immeuble d'exploitation...) et les usages de la région (Paris, ville de province...). Les durées d'amortissement retenues dans les comptes sociaux ont été conservées en compilation (pas de retraitement d'homogénéisation). Il n'a pas été relevé d'écart significatif pour un même type d'immeuble au sein d'une même région.

CATÉGORIES	DURÉES D'AMORTISSEMENT
Gros œuvre	10 à 50 ans linéaire
Clos et couverture	12 à 40 ans linéaire
Lots techniques	10 à 25 ans linéaire
Second Œuvre	3 à 25 ans linéaire

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments sont non réévalués. En cas d'indicateur de perte de valeur, une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque le bien ne sera pas détenu durablement (cession envisagée à court ou moyen terme).

## LES PLACEMENTS MOBILIERS

Les placements mobiliers regroupent les titres cotés et non cotés (notamment les titres de participation détenus dans des sociétés n'entrant pas dans le périmètre de compilation, lorsqu'elles ne respectent pas les seuils de significativité), les SICAV et les parts de fonds communs de placement, les obligations cotées et non cotées, les prêts accordés, ainsi que les avances et les dépôts.

Leur valeur d'inscription à l'actif correspond à leur valeur d'achat ou leur valeur nominale. Les cessions sont traitées selon la méthode « FIFO » (first in, first out) pour les valeurs mobilières de placement.

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- ▶ Titres cotés : dernier cours coté du jour de l'inventaire,
- ▶ Titres non cotés : valeur vénale si connue, ou estimation selon la dernière situation nette connue,
- ▶ SICAV et parts de FCP : dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire,
- ▶ Autres placements : valeur comptable éventuellement dépréciée.

Concernant les prêts, les avances et les dépôts, une dépréciation est évaluée dès lors qu'il est estimé que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements : paiement des intérêts ou remboursement du capital.

## LA PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DURABLE

Elle a pour objectif de couvrir les moins-values latentes des placements mobiliers et immobiliers, dans le cas où elles présentent un caractère durable. Cette provision ne concerne que les entités soumises au Plan Comptable Assurance.

La règle retenue au niveau du périmètre compilé pour évaluer le caractère durable de la dépréciation est conforme aux recommandations du CNC selon l'avis du 18/12/2002 et l'avis n° 2006-07 du 30/06/2006 : une provision est constatée en comptabilité dès lors qu'un fonds ou un titre action a été en situation de moins-value d'au moins 20 % sur une période consécutive de 6 mois par rapport à sa valeur comptable. Les méthodes de provisionnement sont homogènes et conformes à la règle du périmètre compilé.

À noter : l'absence de provision ne dispense pas d'une analyse sur le caractère garanti ou non du capital dans la situation de titres détenus en moins-values latentes.

## LES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS

Ces actifs sont enregistrés à leur coût d'acquisition, servant de base de calcul aux amortissements. En cas d'indicateur de perte de valeur, une provision pour dépréciation est comptabilisée. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

ACTIFS INCORPORELS	DURÉES D'AMORTISSEMENT
Droit au bail	sur la durée du Bail
Logiciels informatiques	3 à 7 ans linéaire
Fond de Commerce	Non amortis

ACTIFS CORPORELS	DURÉES D'AMORTISSEMENT
Aménagements, agencements	3 à 25 ans linéaire
Matériel et outillage	2 à 25 ans linéaire
Matériel médical	5 à 20 ans linéaire
Mobilier	3 à 20 ans linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans linéaire
Autres Immobilisations corporelles	3 à 15 ans linéaire

## LES CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale et n'appellent pas de commentaire particulier. Des provisions ont été constituées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles les créances étaient susceptibles de donner lieu.

## ÉVALUATION DES PRINCIPALES PROVISIONS TECHNIQUES

### Évaluation des provisions pour prestations à payer

Cette provision représente l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres survenus et non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elle peut inclure une majoration pour les frais de gestion déterminée en fonction d'un taux de frais réels observés.

### Évaluation des provisions pour égalisation

Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations collectives couvrant les risques de dommage corporel (risque décès, incapacité et invalidité), et aux risques attentats et climatiques. Elles ont fait l'objet d'une annulation dans les comptes compilés lorsqu'elles ne sont pas contractuelles.

### Évaluation des provisions mathématiques

Elles représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur d'une part, et par les assurés d'autre part, en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Elles sont comptabilisées au passif du bilan et sont représentées par des actifs réglementés.

### Évaluation des provisions globales de gestion

Cette provision est destinée à faire face aux charges de gestion futures des contrats, non couvertes par ailleurs. La règle du périmètre compilé pour le calcul de la provision globale de gestion s'applique sur des ensembles homogènes de contrats (« type de contrats »), en utilisant le taux de rendement prévisionnel des placements, estimé de manière prudente (contrairement à un taux réglementaire dans les comptes sociaux).

### Évaluation des provisions pour participation aux bénéfices

La participation aux bénéfices est calculée sur les garanties Vie. Le calcul réglementaire de la participation aux bénéfices est le suivant :

Montant minimal de la participation aux bénéfices =  
+ 90% du compte technique Vie,  
+ 85% du compte financier Vie,  
+ 100% du solde de réassurance cédée.

La mutuelle ou l'assureur peut décider de distribuer plus que le montant minimum. Le cas échéant, certains retraitements, génèrent également des retraitements de participation aux bénéfices. Le taux de participation aux bénéfices, est un taux moyen sur 3 ans calculé de la manière suivante : Charge de Participation aux Bénéfices versée en intérêts techniques dans les Provisions Mathématiques + Charge de Participation aux Bénéfices comptabilisée en participations aux excédents) / Produits financiers nets de l'exercice.

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes Non-Vie comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un «fonds spécial». Par ailleurs, l'application de la résolution votée par l'Assemblée Générale d'Harmonie Mutuelle en juin 2020, consistant à redistribuer les résultats aux adhérents lorsque le P/C Santé est inférieur à 80%, conduit à doter de nouveau en 2025 la provision pour redistribution aux adhérents pour un montant de 59 M€. La ristourne de cotisation doit être mise en application dans les 2 ans suivant l'approbation des comptes de l'exercice en AG. La consommation de la « PPE Médiateur », qui avait quant à elle été dotée fin 2023, faisant suite de la décision de la Cour d'appel de Paris qui a condamné les laboratoires Servier à payer à Harmonie Mutuelle 8,5 M€ au titre des préjudices subis dans l'affaire du Mediator, a débuté en 2025 avec une utilisation étalée jusqu'en 2028. Le solde non consommé à fin 2025 est maintenu dans les comptes cette année.

### Évaluation des frais d'acquisition (Non-Vie)

L'objectif est de s'assurer que le calcul des frais d'acquisition reportés en activité Non-Vie est effectué sur une base cohérente avec celle utilisée pour le report des primes non acquises. Ces frais sont amortis sur la durée résiduelle des contrats considérés. Si tel est le cas, les frais d'acquisition reportés ne font pas l'objet de retraitement.

### Évaluation des frais d'acquisition (Vie)

Les retraitements à opérer sont les suivants :

- Annulation des frais d'acquisitions reportés et provisions pour frais d'acquisition reportés,
- Enregistrement dans les comptes compilés des charges d'acquisition à étaler.

En effet, les coûts d'acquisition de la production nouvelle ne sont pas toujours couverts par les produits de l'année (prélèvements sur primes essentiellement). Lorsque les commissions sont escomptées, les produits de l'année considérée ne suffisent pas à couvrir ces coûts, qui sont couverts par les marges futures des contrats concernés.

Le principe comptable retenu en compilation consiste, après avoir estimé le résultat prévisionnel du contrat hors frais d'acquisition, à répartir annuellement ces frais d'acquisition au prorata du résultat annuel rapporté au résultat total. Dans le cas où le résultat futur ne permet pas de couvrir les frais d'acquisition, la perte ainsi calculée doit être immédiatement provisionnée.

Il n'y a pas de comptabilisation de frais d'acquisition reportés ou de provision pour frais d'acquisition reportés dans les comptes sociaux des entités compilées.

## LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

### Engagements sociaux

Les engagements sociaux sont inclus dans le poste « Provisions pour risques et charges ». A noter que Mutex SA a externalisé son engagement sur un fonds. Les engagements provisionnés dans les comptes compilés sont nets de la valorisation de ces fonds externalisés.

Le calcul de la provision a été effectué en tenant compte des paramètres suivants :

- Âge de départ 60 ans + progression de X mois (selon date de naissance) jusqu'à 64 ans,
- Dernière table de mortalité retenue INSEE TD-TV 20-22,
- Âge moyen de début de carrière : 20 ans pour les non-cadres, 23 ans pour les cadres,
- Taux de rotation du personnel basé sur le taux réel moyen des départs volontaires sur 3 ans et par tranches d'âges,
- Coefficient de revalorisation des salaires basé sur le taux réel moyen des évolutions sur 3 ans et par tranches d'âges,
- Taux d'actualisation (Taux Moyen de rendement des Obligations sur 18 mois) 3,47%.

Sont également comptabilisés, les engagements de retraite liés aux régimes à prestations définies (article 39 du code général des impôts). La provision a été évaluée selon les paramètres suivants : âge de départ 65 ans, table de mortalité INSEE TD-TV 20-22, taux d'actualisation 3,47%, taux de revalorisation des salaires 2%.

Le périmètre compilé n'a pas retenu l'option offerte par la révision de novembre 2021 de la recommandation 201302. L'Autorité des normes comptables (ANC) autorise une méthode alternative d'amortissement, qui conduit à une baisse des engagements au titre des indemnités de départ à la retraite.

### **Provisions pour gros travaux**

Seules les provisions concernant les programmes d'entretien et d'adaptation planifiés pour les 5 années à venir ont été maintenues au bilan compilé.

## **IMPÔTS DIFFÉRÉS**

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan. Les opérations réalisées par le périmètre compilé, peuvent entraîner des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôts qui sont qualifiés de différés. Tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte ; en revanche, et par mesure de prudence, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération a une forte probabilité de se réaliser à horizon moyen-terme, en raison d'un bénéfice imposable attendu. Les taux d'impôt différé utilisés sont 25% ou 25,83% (pour les entités soumises à la contribution additionnelle). Pour Harmonie Mutuelle, le taux d'impôt différé 2026 a été utilisé à 36,13% incluant la contribution exceptionnelle.

## **4.4 | PRINCIPAUX RETRAITEMENTS LIÉS À LA COMPILATION**

### **RETRAITEMENTS D'HOMOGENÉITÉ DES COMPTES**

Les retraitements dans un but d'homogénéité, ne sont effectués que lorsqu'ils revêtent un caractère significatif. Des retraitements ont ainsi été opérés au titre des :

#### **Écarts de réévaluation**

Au sein du périmètre compilé, Harmonie Mutuelle a fait l'objet de réévaluation par le passé. Ces réévaluations reprises par Harmonie Mutuelle Foncière et Lieux de Vie sont retraitées et annulées dans les comptes compilés pour les montants les plus significatifs. Les éventuelles dépréciations comptabilisées dans le cadre spécifique de la réévaluation sont également annulées dans les comptes compilés.

### **RETRAITEMENTS LIÉS À LA COMPILATION**

#### **Annulation les provisions d'égalisation Vie et Non-Vie non contractuelles**

Comptabilisées dans les comptes sociaux, ces provisions sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations collectives couvrant les risques de dommage corporel (risque décès, incapacité et invalidité), et les risques attentats et climatiques.

### **Annulation de la réserve de capitalisation (activité majoritairement Vie)**

Elle est comptabilisée dans les comptes sociaux de Mutex SA. Cette réserve est destinée à couvrir la perte éventuelle sur cession des placements obligataires désignés comme étant des « titres amortissables ». Les reprises ou dotations de cette réserve dans les comptes sociaux sont annulées dans le résultat compilé de l'exercice. A noter que le mécanisme de réserve de capitalisation n'existe plus dans les structures exerçant une activité majoritaire en NonVie (Harmonie Mutuelle).

### **Annuler les amortissements dérogatoires, comptabilisés dans les comptes sociaux**

Ces amortissements sont constatés pour la seule application de la législation fiscale. Les reprises ou dotations de l'exercice sont donc annulées dans le résultat compilé de l'exercice.

## **ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS RÉCIPROQUES INTERSECTORIELLES**

Toutes les opérations internes au périmètre compilé sont éliminées. Les éléments du compte de résultat et du bilan sont présentés avant éliminations intersectorielles.

# **4.5 | CHANGEMENTS DANS LES RÈGLES ET MÉTHODES OU DE PRÉSENTATION**

## **CHANGEMENT DE RÈGLES COMPTABLES**

En application du règlement ANC n°2024-05, les écarts d'acquisitions négatifs, précédemment enregistrés en provisions pour risques et charges, sont désormais présentés en « compte de régularisation passif ». Les reprises d'écarts d'acquisition qui étaient comptabilisés en produits exceptionnels sont présentés dans le résultat d'exploitation sur une ligne « Reprise des écarts d'acquisition négatifs ».

En application du règlement ANC n°2022-06, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable général, le résultat exceptionnel est limité aux produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel, et la technique du transfert de charges a été supprimée. Selon l'article 112-1 du règlement ANC n° 201511 du 26 novembre 2015, les entreprises d'assurance doivent appliquer les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable, sous réserve des adaptations spécifiques prévues par le règlement ANC 2015-11. Le règlement ANC N° 2014-03 a donc été modifié par le règlement ANC N°2022-06 applicable de façon prospective pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il n'a toutefois pas d'impacts significatifs sur les comptes des sociétés d'assurance au 31 décembre 2025.

## **CHANGEMENT DE RÈGLES D'ÉVALUATION**

Néant.

## **CHANGEMENT DE RÈGLES DE PRÉSENTATION**

Néant.

## 4.6 | NOTES SUR LE BILAN

### ACTIFS INCORPORELS

En k€	Valeur brute 2024	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Valeur brute 2025	Amortissements / Provisions	Valeur nette 2025
Frais d'établissement	7				7	-7	
Frais de recherche et développement	763				763	-763	
Concessions, Marques et Logiciels	244 717	26 918	-1	3	271 637	-208 070	63 568
Droit au bail	8 633		-680		7 953	-7 817	136
Fonds de commerce	30 000				30 000	-30 000	
Autres immobilisations incorporelles	12 873		-7 398		5 476	-5 332	144
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>296 993</b>	<b>26 918</b>	<b>-8 079</b>	<b>4</b>	<b>315 835</b>	<b>-251 988</b>	<b>63 847</b>

Les actifs incorporels nets sont essentiellement composés de concessions, marques et logiciels.

### PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

#### Terrains et constructions

En k€	Valeur brute 2024	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Valeur brute 2025	Amortissements / Provisions	Valeur nette 2025
Parts de sociétés à objet foncier	331 276	1 230	-2 974	-200 197	129 334	-14 278	115 056
Immeubles hors exploitation bâtis				480	480	-335	145
Parts SCI non cotées Hors exploitation	13 824	134	-593	-5 579	7 786		7 786
Immeubles d'exploitation	318 016		-17 757	4 265	304 523	-173 390	131 133
Titres de participation SCI Exploitation	1 813			-1 523	290		290
Terrains affectés à une construction	32 268		-920	430	31 778		31 778
Immeubles d'exploitation en cours	11 636	17 852		-7 734	21 753		21 753
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>	<b>708 833</b>	<b>19 216</b>	<b>-22 245</b>	<b>-209 859</b>	<b>495 945</b>	<b>-188 003</b>	<b>307 941</b>

Les placements immobiliers regroupent les terrains, les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que les parts et actions de sociétés immobilières non cotées.

#### Placements dans les entreprises liées et autres placements

En k€	Montant brut 2025	Provision / dépréciation	Montant net 2025	Prov./ Dépré. Dot. de l'exercice	Prov./ Dépré. Rep. de l'exercice
Placements des entreprises liées et lien de participation	532 832	-6 973	525 859	-200	326
Autres placements	9 018 485	479 703	9 498 188	2 259	-2 830
<b>TOTAL</b>	<b>9 551 317</b>	<b>472 730</b>	<b>10 024 047</b>	<b>2 059</b>	<b>-2 504</b>

## Placements des entreprises liées et lien de participation (hors immobilier)

SOCIÉTÉ	Siège social	% détention du capital	Capital social (en k€)	Capitaux propres (en k€)	Résultat dernier exercice (en k€)	Valeur nette comptable (en k€)	Valorisation de la participation (en k€)
IPS SAS	143 rue Blomet - 75015 PARIS	100,00 %	1	28	21	1	1
IMPLIKE	143 rue Blomet - 75015 PARIS	100,00 %	1 000	1 000	0	1 000	1 000
NOVEOCARE HOLDING	2 rue Joseph Fourier Espace GFP Bâtiment - 28008 CHARTRES	98,76 %	22 116	27 641	1 329	93 819	93 819
GIE SYNERGIE MUTUELLES	6 rue brindejonc les moulinois - 31500 TOULOUSE	81,04 %	617	617	0	500	500
HM VYV INNOVATION	143 rue Blomet - 75015 PARIS	79,98 %	22 810	20 315	-997	18 244	18 244
BAUDOUIIN	LD Prince - 49290 CHAUFEDONDS-SUR-LAYON	53,19 %	512	321	-36	0	0
FONCIERE HGO	29 quai François Mitterand - 44200 NANTES	52,86 %	106 745	109 963	-404	59 726	68 843
HOSPI GRAND OUEST	29 quai François Mitterand - 44200 NANTES	45,09 %	36 360	26 565	2 112	16 394	16 949
SAS S.Y.F (FINANCE CONSEIL)	45 av du Gresille - 49000 ANGERS	34,45 %	56	8 779	1 568	16 673	20 735
VYV INVEST	62-68 rue Jeanne d'Arc - 75013 PARIS	21,89 %	473 231	426 181	-5 742	108 789	142 167
EGAS SAS	3 square Max Hymans - 75748 PARIS	2,00 %	21 400	17 337	2 859	650	647
<b>TOTAL</b>						<b>315 796</b>	<b>362 905</b>

Capital social, capitaux propres et résultat - Réel N-1

## État récapitulatif des placements Assurance dans l'OCDE (y compris immobilier)

En k€	Valeur brute 31/12/2025	Valeur Nette 31/12/2024	Valeur de réalisation 31/12/2025	Plus value latente 31/12/2025	Valeur brute 31/12/2024	Valeur Nette 31/12/2024	Valeur de réalisation 31/12/2024	Plus value latente 31/12/2024
Placements immobiliers	495 945	307 941	409 025	101 083	708 833	522 444	649 822	127 379
Placements dans les entreprises liées	532 832	525 859	910 273	384 414	419 825	412 726	840 321	427 595
Actions et Autres Titres à revenu variable	3 357	3 317	3 602	285	2 661	2 606	2 892	286
OPCVM de titres à revenus fixes	159 789	159 789	171 936	12 147	255 539	255 539	270 378	14 840
OPCVM de titres à revenus variables	1 923 182	1 906 271	2 434 638	528 367	1 711 869	1 693 242	2 140 362	447 120
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	6 389 287	6 889 654	6 605 890	-283 764	6 117 581	6 106 792	6 549 486	442 694
Autres prêts et effets assimilés	3 151	3 151	3 151		3 384	3 384	3 384	
Dépôts auprès des cédants	97 230	97 230	97 230		88 302	88 302	88 302	
Autres dépôts, cautionnements et placements	442 488	438 775	438 775		416 076	412 244	412 244	
<b>Placements des entreprises d'assurance (hors uc)</b>	<b>10 047 261</b>	<b>10 331 988</b>	<b>11 074 521</b>	<b>742 533</b>	<b>9 724 070</b>	<b>9 497 278</b>	<b>10 957 191</b>	<b>1 459 913</b>
Total des placements cotés	6 383 227	6 371 944	6 066 183	-305 761	6 094 318	6 639 628	5 957 815	-681 813
Total des placements non cotés	3 664 035	3 960 044	5 008 338	1 048 294	3 629 752	3 413 750	4 999 376	1 585 626
Part des placements d'assurance Non Vie	5 554 233	5 641 808	6 219 144	577 336	5 158 072	5 328 923	5 909 330	580 407
Part des placements d'assurance Vie	4 493 029	4 690 180	4 855 377	165 197	4 565 998	4 724 455	5 047 861	323 406

## Placements des autres entreprises

En k€	Valeur brute 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Valeur brute 31/12/2025	Dépréciation	Valeur nette 31/12/2025
Placements des autres entreprises	6 471	232	-59	6 643	0	6 643
<b>TOTAL</b>	<b>6 471</b>	<b>232</b>	<b>-59</b>	<b>6 643</b>	<b>0</b>	<b>6 643</b>

Les placements des autres entreprises concernent HMFLV et comprennent les parts de SCPI et les dépôts versés aux propriétaires.

## PARTS DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

En k€	Solde 31/12/2024	Dotafion	Reprise	Autres mvts	Solde 31/12/2025
Prov. d'assurance Vie	89 219	106 138	-60 753		134 604
Prov. pour sinistres à payer (Vie)	163 613	159 555	-164 962		158 206
Prov. pour égalisation	2 264	2 793	6 049		11 106
Autres prov. techniques Vie	9 542	0	-9 542		0
<b>PROVISIONS TECHNIQUES VIE</b>	<b>264 638</b>	<b>268 486</b>	<b>-229 208</b>	<b>0</b>	<b>303 916</b>
Prov. pour sinistres à payer (Non-vie)	176 701	180 623	-160 902	346	196 768
Prov. pour égalisation	62 497	64 553	-66 628	416	60 840
Autres prov. techniques Non-vie	598 357	618 897	-628 950		588 304
<b>PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE</b>	<b>837 556</b>	<b>864 073</b>	<b>-856 480</b>	<b>763</b>	<b>845 912</b>
<b>PART DES CESS. ET RETROCESS. DANS LES PROV. TECHNIQUES</b>	<b>1 102 194</b>	<b>1 132 559</b>	<b>-1 085 688</b>	<b>763</b>	<b>1 149 828</b>

La part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques est constituée de provisions techniques réassurées auprès d'organismes extérieurs.

## CRÉANCES

### Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

En k€	Brut 31/12/2025	Provisions	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Cotisations acquises non émises	296 231		296 231	313 544
Créances Assurés	386 077	-57 956	328 120	331 872
Intermédiaires d'assurances	34 280		34 280	23 967
Comptes courants des co-assureurs	57 988	-1 217	56 771	88 104
Autres Tiers	806		806	3 187
<b>CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE</b>	<b>775 382</b>	<b>-59 173</b>	<b>716 208</b>	<b>760 675</b>
Comptes courants des cessionnaires & rétrocessionnaires	30 464		30 464	14 944
Comptes courants des cédants et rétrocedants	120 877		120 877	97 005
<b>CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE</b>	<b>151 341</b>		<b>151 341</b>	<b>111 948</b>
<b>CRÉANCES NÉES DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE</b>	<b>926 723</b>	<b>-59 173</b>	<b>867 550</b>	<b>872 624</b>

## Créances sur les entreprises du secteur bancaire

En k€	Brut 31/12/2025	Provisions	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	246 468		246 468	48 548

Ce poste comprend l'ensemble des positions bancaires débitrices des entités du périmètre compilé.

## Autres créances

En k€	Brut 31/12/2025	Provisions	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Personnel & comptes rattachés	292		292	263
Sécurité Sociale & autres organismes	1 173		1 173	1 694
État & autres collectivités publiques	15 431		15 431	21 642
État impôt sur les sociétés				39 393
Comptes courants des actionnaires, sociétaires	71 926	-2 174	69 752	56 742
Débiteurs divers	197 469	-1 408	196 061	165 965
Impôts différés actifs	30 418		30 418	40 594
<b>AUTRES CRÉANCES</b>	<b>316 709</b>	<b>-3 582</b>	<b>313 127</b>	<b>326 294</b>

## Échéanciers des créances brutes

En k€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 31/12/2025
Cotisations acquises non émises	296 231			296 231
Créances Assurés	384 739			384 739
Intermédiaires d'assurances	34 280			34 280
Comptes courants des co-assureurs	59 326			59 326
Autres Tiers	806			806
Comptes courants des cessionnaires & rétrocessionnaires	53 087			53 087
Comptes courants des cédants et rétrocedants	98 255			98 255
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	246 468			246 468
Personnel & comptes rattachés	292			292
Sécurité Sociale & autres organismes	1 173			1 173
État & autres collectivités publiques	15 431			15 431
Comptes courants des actionnaires, sociétaires	20 322	8 690	42 913	71 926
Débiteurs divers	197 464		6	197 469
Impôt différé - actif	30 418			30 418
<b>TOTAL CRÉANCES PAR ÉCHÉANCES</b>	<b>1 438 291</b>	<b>8 690</b>	<b>42 919</b>	<b>1 489 900</b>

## COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

En k€	Solde 31/12/2024	Variation	Solde 31/12/2025
Intérêts et loyers acquis et non échus	68 115	15 273	83 388
Ice - prêts entreprises liées	421	5 080	5 501
Frais d'acquisition reportés	8 142	1 449	9 591
Charges constatées d'avance	5 583	-465	5 118
Autres comptes de régularisation - actif	37 296	-34 082	3 215
Diff. prix de remboursement	595 603	-595 603	
<b>TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF</b>	<b>715 161</b>	<b>-608 348</b>	<b>106 813</b>

Ces comptes reflètent les ajustements ou régularisations liées aux écritures d'inventaire, notamment afin de respecter le principe de séparation des exercices. Les surcotes/décotes (Diff. Prix de rbsmt) ont été reclassées du bas de bilan vers les placements financiers.

## FONDS PROPRES

En k€	Fonds d'établissement	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres fonds	Part Groupe	Minoritaires	Total
<b>Fonds propres consolidés 31/12/2024</b>	<b>1 448 081</b>	<b>324 655</b>	<b>98 946</b>	<b>270</b>	<b>1 871 952</b>	<b>326 851</b>	<b>2 198 803</b>
Affectation de résultat		98 946	-98 946		0		0
Résultat			140 751		140 751	8 128	148 880
Autres mouvements	8 740	549		0	9 289	-307 197	-297 908
<b>FONDS PROPRES CONSOLIDÉS 31/12/2025</b>	<b>1 456 821</b>	<b>424 149</b>	<b>140 751</b>	<b>270</b>	<b>2 021 992</b>	<b>27 783</b>	<b>2 049 775</b>

## PASSIFS SUBORDONNÉS

En k€	Solde 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Autres mvts	Solde 31/12/2025
Emprunts obligataires subordonnés à durée déterminée	160 000				160 000
<b>PASSIFS SUBORDONNÉS</b>	<b>160 000</b>				<b>160 000</b>

## PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

En k€	31/12/2025	31/12/2024
Provisions d'assurance vie	3 359 971	3 373 124
Provisions pour prestations à payer - vie	383 956	422 396
Provisions pour participation aux excédents et ristournes vie	73 077	62 504
Provision pour égalisation (vie)	58 617	49 717
<b>Provisions techniques vie</b>	<b>3 875 622</b>	<b>3 907 741</b>
Prov. pour cotisations non acquises (non vie)	25 301	22 548
Provisions pour prestations à payer - non vie	911 323	984 333
Provisions pour participation aux excédents et ristournes non vie	116 649	107 244
Provisions pour égalisation (non vie)	324 182	235 170
Autres provisions techniques (nv)	2 782 716	2 620 023
<b>Provisions techniques non vie</b>	<b>4 160 171</b>	<b>3 969 319</b>
Provisions techniques uc	48 387	43 982
<b>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>8 084 180</b>	<b>7 921 042</b>

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En k€	Solde 31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Solde 31/12/2025
Litiges	8 616	10 036	-93		18 560
Indemnités départ en retraite	24 166	3 335	-894		26 607
Autres	7 118	-2 164	656		5 610
Écart d'acquisition net	63 915			-63 915	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>103 815</b>	<b>11 208</b>	<b>-330</b>	<b>-63 915</b>	<b>50 777</b>

Ces provisions relatent principalement les engagements sociaux, à savoir indemnités de départ en retraite, médailles du travail, et retraite complémentaire (Article 39), ainsi que les écarts d'acquisition négatifs. Elles enregistrent principalement :

- Les provisions pour litiges pour un montant de 18 560 k€, comprenant divers risques tels que des litiges RH, assurantiels ou fournisseurs.
- Les provisions pour indemnités de départ en retraite pour un montant de 26 607 k€, couvrant à la fois les engagements au titre des indemnités de départ en retraite et les engagements de retraite complémentaire, liés aux régimes à prestations définies (article 39 du code général des impôts).
- Les autres provisions pour un montant de 5 610 k€ comprenant les engagements au titre de la médaille du travail et la provision au titre des congés payés sur les arrêts maladie supérieurs à 90 jours.

La provision pour écart d'acquisition négatif, en application du règlement ANC n°2024-05, a été reclassée en « compte de régularisation passif ».

## AUTRES DETTES

### Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance

En k€	Solde 31/12/2024	Variation	Autres Mvts	Solde 31/12/2025
Dettes Assurés	14 632	-224	41	14 450
Intermédiaires d'assurances	13 019	-5 553		7 466
C/C des co-assureurs	85 509	30 341	9	115 859
Autres Tiers	62 306	8 344		70 651
<b>DETTE NÉE D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE</b>	<b>175 467</b>	<b>32 909</b>	<b>50</b>	<b>208 426</b>
Dettes pour dépôt espèces	407 631	-9 990		397 641
C/C cess. & rétrocessionnaires - Autres	276 395	48 686		325 081
C/C cédants et rétrocédants - Autres	10 840	-3 376		7 464
<b>DETTE NÉE D'OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE</b>	<b>694 866</b>	<b>35 320</b>		<b>730 186</b>
<b>DETTE NÉE D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE</b>	<b>870 333</b>	<b>68 229</b>	<b>50</b>	<b>938 612</b>

## Échéancier des dettes des opérations d'assurance et de réassurance

En k€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 31/12/2025
Dettes Assurés	14 450			14 450
Intermédiaires d'assurances	7 466			7 466
C/C des co-assureurs	115 859			115 859
Autres Tiers	70 651			70 651
<b>DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE</b>	<b>208 426</b>			<b>208 426</b>
Dettes pour dépôt espèces	321 004	76 638		397 641
C/C cess. & rétrocessionnaires - Autres	325 081			325 081
C/C cédants et rétrocedants - Autres	7 464			7 464
<b>DETTES NÉES D'OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE</b>	<b>653 549</b>	<b>76 638</b>		<b>730 186</b>
<b>TOTAL</b>	<b>861 974</b>	<b>76 638</b>		<b>938 612</b>

## Dettes envers les établissements du secteur bancaire

En k€	Solde 31/12/2024	Variation	Autres Mvts	Solde 31/12/2025
Emprunt auprès des établissements de crédit	99 257	107 811		207 069
Concours bancaires	8 609	4 319	145	13 073
<b>DETTES ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE</b>	<b>107 867</b>	<b>112 130</b>	<b>145</b>	<b>220 142</b>

Ce poste est essentiellement composé des dettes envers les établissements de crédit (emprunts).

## Échéancier des dettes envers les entreprises du secteur bancaire

En k€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 31/12/2025
Dettes établissements de crédit	38 719	118 457	49 893	207 069
Concours bancaires	13 073			13 073
<b>TOTAL</b>	<b>51 792</b>	<b>118 457</b>	<b>49 893</b>	<b>220 142</b>

## Autres dettes

En k€	Solde 31/12/2024	Variation	Autres Mvts	Solde 31/12/2025
Dépôts & cautionnements reçus entités liées	353	-29		324
Dépôts & cautionnements reçus autres				
<b>Total Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>353</b>	<b>-29</b>		<b>324</b>
Autres emprunts et dettes assimilés autres	26	-26		
Dettes personnel et comptes rattachés	44 785	4 202	25	49 012
Dettes des organismes sociaux	30 178	-5 262	24	24 941
État et autres collectivités publiques	118 644	10 406	1 069	130 119
Comptes courants des entités liées	7 492	662		8 154
Créditeurs divers	949 311	302 580	17	1 251 909
Fournisseurs factures non parvenues	1 876	1 002		2 878
Charges à payer	55 842	17 258		73 100
<b>Autres dettes</b>	<b>1 208 155</b>	<b>330 822</b>	<b>1 135</b>	<b>1 540 112</b>
<b>TOTAL AUTRES DETTES</b>	<b>1 208 508</b>	<b>330 793</b>	<b>1 135</b>	<b>1 540 437</b>

## Échéancier des autres dettes

En k€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 31/12/2025
Dépôts & cautionnements reçus entités liées			324	324
<b>TOTAL DÉPÔTS &amp; CAUTIONNEMENTS REÇUS</b>			<b>324</b>	<b>324</b>
Dettes personnel et comptes rattachés	49 012			49 012
Dettes des organismes sociaux	24 941			24 941
État & autres collectivités publiques	120 696			120 696
Impôts différés passif	9 423			9 423
Comptes courants des entités liées & Autres comptes courants	8 154			8 154
Créditeurs divers	903 559	28 350	320 000	1 251 909
Fournisseurs factures non parvenues	2 878			2 878
Charges à payer	73 100			73 100
<b>TOTAL AUTRES</b>	<b>1 191 762</b>	<b>28 350</b>	<b>320 000</b>	<b>1 540 112</b>
<b>TOTAL AUTRES DETTES</b>	<b>1 191 762</b>	<b>28 350</b>	<b>320 324</b>	<b>1 540 437</b>

## COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

En k€	Solde 31/12/2024	Variation	Autres Mvts	Solde 31/12/2025
Produits constatés d'avance	116	463		579
Autres comptes de régularisation - passif	73 958	-3 272	2	70 689
Amort. des différences des prix de remboursement	55 383		-55 383	
Écarts d'acquisition Passif		-18 336	63 915	45 579
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>129 456</b>	<b>-21 145</b>	<b>8 535</b>	<b>116 847</b>

Ces comptes reflètent les ajustements ou régularisations liés aux écritures d'inventaire, notamment afin de respecter le principe de séparation des exercices.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre la valeur des titres de Mutex S.A. et la quote-part de situation nette. En 2025, un nouvel écart d'acquisition a été enregistré pour un montant de 20 432 k€, à la suite du rachat par Harmonie Mutuelle des titres détenus par VYV Invest, et amorti sur 1 an et demi.

## 4.7 | NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES

En k€	Non Vie	Vie	Autres Activités	31/12/2025	31/12/2024
Revenus des placements	138 143	78 925		217 068	203 770
Autres produits des placements	39 447	36 410	337	76 193	76 115
Produits provenant de la réalisation des placements	49 564	42 229		91 793	74 420
Ajustement ACAV (plus-values)		6 000		6 000	5 727
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-45 671	-8 735		-54 406	-37 008
Autres charges de placements	-6 830	-6 683	-655	-14 168	-14 474
Pertes provenant de la réalisation des placements	-23 982	-2 380		-26 363	-28 040
Ajustement ACAV (moins-values)		-3 728		-3 728	-2 451
<b>PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES</b>	<b>150 669</b>	<b>142 038</b>	<b>-318</b>	<b>292 389</b>	<b>278 060</b>

Ce poste correspond à la quote-part de résultat financier allouée au résultat technique.

### VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE DES « AUTRES ACTIVITÉS »

En k€	Solde 31/12/2025	% du total	Solde 31/12/2024	% du total	Variation 2025 / 2024	Variation en %
Achats et charges externes	-26 274	49,1 %	-24 428	55,6 %	-1 846	7,6 %
Charges de personnel	-5 347	10,0 %	-5 775	13,1 %	428	-7,4 %
Impôts et taxes	-3 423	6,4 %	-3 369	7,7 %	-54	1,6 %
Autres charges d'exploitation	-4 912	9,2 %	-14	0,0 %	-4 897	34196,8 %
Dotations aux amortissements et aux provisions	-13 581	25,4 %	-10 362	23,6 %	-3 219	31,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>-53 536</b>	<b>100,0 %</b>	<b>-43 947</b>	<b>100,0 %</b>	<b>-9 589</b>	<b>21,8 %</b>

### RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En k€	31/12/2025	31/12/2024
Reprise de provisions pour charges exceptionnelles		71
Autres produits exceptionnels	44 219	32 448
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>44 219</b>	<b>32 519</b>
Autres charges exceptionnelles	-3 412	-17 319
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>-3 412</b>	<b>-17 319</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>40 807</b>	<b>15 200</b>

Le résultat exceptionnel résulte des produits et des charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel.

## IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Le montant de l'impôt sur les résultats s'élève à 81 506 k€ sur l'exercice contre 34 931 k€ en 2024.

## 4.8 | INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### EFFECTIFS

L'effectif du périmètre compilé s'élève en 2025 à 4 766 salariés et près de 6 000 salariés au sein de l'UES Harmonie Mutuelle.

### ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Les événements postérieurs sont présentés dans la partie 2.7 du présent rapport.



5

# RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## Harmonie Mutuelle

# Rapport d’audit des commissaires aux comptes sur les comptes compilés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA  
Société anonyme d’expertise comptable et de commissariat aux comptes à  
directoire et conseil de surveillance  
Siège social : 45, rue Kléber 92300 LEVALLOIS- PERRET  
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Becouze  
Société par actions simplifiée  
Siège social : 1, rue de Buffon – CS 10629 49106 Angers Cedex 02  
Capital de 309 700 euros - RCS Angers B 323 470 427

## **HARMONIE MUTUELLE**

Mutuelle régie par le livre II du code de la mutualité

Siège social : 143, rue Blomet – 75015 Paris

SIREN : 538 518 473

# **Rapport d’audit des commissaires aux comptes sur les comptes compilés**

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l’assemblée générale de la mutuelle Harmonie Mutuelle,

## **Opinion**

En notre qualité de commissaires aux comptes d’Harmonie Mutuelle et dans le cadre d’une mission de services autres que le commissariat aux comptes (SACC), nous avons effectué un audit des comptes compilés d’Harmonie Mutuelle comprenant le bilan au 31 décembre 2025 ainsi que le compte de résultat pour l’exercice clos à cette date et les notes explicatives tels qu’ils sont joints au présent rapport.

A notre avis, les comptes compilés ont été établis, dans tous les aspects significatifs, conformément aux principes d’évaluation et de comptabilisation tels que décrits dans les notes explicatives aux comptes et en particulier la note 4.3 « Principes comptables et méthodes d’évaluation ».

## **Fondement de l’opinion**

### **Référentiel d’audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes compilés » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de règles comptables » du « 4.5 Changements dans les règles et méthodes ou de présentation » des annexes aux comptes compilés qui expose les incidences des changements de méthodes comptables induits par la première application des règlements ANC 2024-05 et ANC 2022-06.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes compilés

Il appartient à la direction d'établir des comptes compilés, dans tous leurs aspects significatifs, conformes aux principes d'évaluation et de comptabilisation tel que décrit dans la note 4.3 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » des notes explicatives jointes à ce présent rapport, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes compilés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes compilés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes compilés, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Ces comptes compilés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes compilés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes compilés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes compilés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre audit des comptes compilés ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes compilés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes compilés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes compilés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes compilés et évalue si les comptes compilés sont établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux principes d'évaluation et de comptabilisation tels que décrits dans les notes explicatives qui accompagnent les comptes compilés ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de compilation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes compilés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes compilés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Nantes et Levallois-Perret, le 4 juin 2026

Signé par :  
  
 695791576099487...

Eve MARTINEAU

Associée

DocuSigned by:  
  
 D909F19E8468461...

Eric GONZALEZ

Associé

Becouze

Angers, le 4 juin 2026

DocuSigned by:  
  
 721255005FAC4A3...

Stéphanie GARNIER

Associée



Harmonie Mutuelle  
143, rue Blomet - 75015 Paris  
[harmonie-mutuelle.fr](http://harmonie-mutuelle.fr)



Harmonie  
mutuelle

GRUPE **vyv**